

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2018

DOSSIER : R-4012-2017

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Mme FRANÇOISE GAGNON,
Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 29 NOVEMBRE 2017

VOLUME 4

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE De REPENTIGNY et
Me ALEXANDRE BELLEMARE
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur d'Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
procureur de l'Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE LA FCEI	8
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	8
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	41
PREUVE D'AHQ-ARQ	47
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	48
INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	106
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	108
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ - Panel	116
PAUL PAQUIN	
PIERRE VÉZINA	
JOCELYN B. ALLARD	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	119
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	150
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	152

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0014 : Présentation PowerPoint de la FCEI en date du 29 novembre 2017	9
C-AHQ-ARQ-0017 : Présentation de M. Marcel Paul Raymond	47
C-AQCIE-CIFQ-22 : Présentation de M. Paul Paquin	117
C-AQCIE-CIFQ-23 : Document intitulé « Tableau 1 Comparaison des taux annuels de défaillances de l'EPRI et du Transporteur »	117
C-AQCIE-CIFQ-24 : Document intitulé « Écart en coûts directs évités de la dégradation additionnelle. »	117

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-neuvième
2 (29e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)
8 novembre deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-4012-2017. Demande de modification des Tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2018. Poursuite de l'audience.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon début de journée à vous tous. Juste, Maître
14 Fréchette...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 ... un petit... On a vu rentrer plusieurs
19 engagements tôt ce matin. Bonjour.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Bonjour à tous.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, ma compréhension, c'est qu'il nous resterait
24 les engagements 2, 10, 11, 15 et 16.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je crois que la... je vous fais confiance pour la
3 nomenclature, en tout cas...

4 LE PRÉSIDENT :

5 En fait, c'est madame Lebuis la nomenclature.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Bien, alors, rebonjour à tous. Yves Fréchette pour
8 TransÉnergie. Très heureux d'être ici ce main. Ça,
9 c'est pas un sparadrapp, c'est les copies des
10 engagements qui ont été déposés alors que je
11 pourrai vous remettre et qui sont ici, accompagnés
12 de la preuve amendée, c'est en original là, pour
13 les fins d'insertion, écoutez je pourrai le faire
14 avec madame Lebuis à la pause là.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Puis au niveau des engagements, ce que je peux vous
19 assurer, c'est que, oui, j'ai refait la
20 vérification ce matin, sur l'heure du midi, ça
21 devrait être complété. Alors, tous seront déposés
22 et tout sera disponible.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait. Merci. Maintenant, avant de procéder avec
25 vous, Maître Turmel, j'ai entendu qu'il y a des...

1 certaines personnes ont des problèmes dans la salle
2 avec soit le Wi-Fi ou... S'il vous plaît, ne vous
3 taisez pas. Si on ne le sait pas, bien moi, je ne
4 peux pas faire... je ne peux pas faire de pression
5 nulle part. Je vous dis que mes pressions, ça vaut
6 ce que ça vaut là, mais... j'ai plus de pressions
7 dans les décisions que dans les décisions
8 administratives, mais dites-le et dites-le à madame
9 Lebuis. Nous, on va référer vos problèmes à qui de
10 droit puis on va essayer... on va essayer de les
11 régler parce que, je veux dire, c'est pas
12 tellement...

13 C'est déjà pas facile une audience quand on
14 n'est pas dans nos affaires et si en plus vous
15 n'êtes pas capable de trouver vos pièces, j'imagine
16 que ça va... Pour mon équipe, ça a été difficile
17 dans les derniers jours. J'imagine que ça l'est
18 pour vous. Ça fait que ne vous gênez pas, dites-le.
19 Plus qu'il va y en avoir qui vont le dire, bien
20 possiblement qu'à un moment donné le nombre va
21 faire qu'il va peut-être y avoir des travaux qui
22 vont se faire. Alors, cela étant dit, bonne
23 journée. Et on est prêt à vous entendre, Maître
24 Turmel.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux
3 Régisseurs. Monsieur le Président, j'aimerais faire
4 une plainte formelle à l'égard du service Internet.
5 Celui-ci ne fonctionne pas.

6 Alors, bonjour à tout le monde. Monsieur
7 Gosselin a pris place, alors si on veut
8 l'assermenter.

9

10 PREUVE DE LA FCEI

11

12 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-neuvième
13 (29e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

14

15 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
16 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à
23 tous. Bonjour, Monsieur Gosselin. Dans le présent
24 dossier, quand on regarde la liste des pièces, le
25 mémoire de la FCEI a été déposé sous la pièce

1 C-FCEI-11. Ce document, ce mémoire, est-ce que vous
2 avez procédé à la rédaction de celui-ci?

3 M. ANTOINE GOSSELIN :

4 R. Oui.

5 Q. **[2]** Et est-ce que ce document représente la
6 position de la FCEI?

7 R. Oui.

8 Q. **[3]** Vous l'adoptez, est-ce que vous l'adoptez pour
9 valoir comme votre témoignage écrit en l'instance?

10 R. Oui.

11 Q. **[4]** O.K. Je crois comprendre que vous n'avez pas de
12 correction...

13 R. Non.

14 Q. **[5]** ... à cette preuve. Par ailleurs, ce matin, je
15 comprends que vous allez présenter, sur support
16 PowerPoint, la documentation, la présentation de la
17 FCEI. On a déposé, Madame la greffière, Monsieur le
18 Président, une copie papier. Tous l'ont en main en
19 ce moment. Donc, on va coter ce document
20 « Présentation de la FCEI » du vingt-neuf (29)
21 novembre sous la cote C-FCEI-0014.

22

23 C-FCEI-0014 : Présentation PowerPoint de la
24 FCEI en date du 29 novembre 2017

25

1 Ceci étant dit, je vous laisse faire votre
2 présentation.

3 R. Merci. Alors, bonjour, Monsieur le Président,
4 Madame Gagnon, Madame Pelletier. Je vais commencer
5 ma présentation en parlant du sujet qui est assez
6 central à cette audience-ci, c'est-à-dire l'analyse
7 coûts-bénéfices que le Transporteur a présentée
8 suite aux demandes que la Régie lui a faites dans
9 sa dernière décision lors du dossier tarifaire
10 précédent.

11 D'abord, le rôle de l'analyse coûts-
12 bénéfices. Pour nous, l'analyse coûts-bénéfices
13 que... l'outil qu'on est en train de développer
14 avec cette analyse coûts-bénéfices là, son rôle
15 premier, c'est de nous aider à identifier c'est
16 quoi le niveau qu'on cherche à atteindre en termes
17 de maintenance et qu'on cherche à atteindre en
18 termes de... Puis là on peut le mesurer, que ce
19 soit en termes d'IF ou d'IF de deuxième génération
20 ou de... c'est... de CHI ou... il y a... On peut
21 définir la mesure comme on veut, mais pour nous,
22 c'est clair qu'il faut s'en aller vers un endroit,
23 une stabilité.

24 (9 h 06)

25 Le Transporteur nous dit, bien, on veut

1 stabiliser les IF. On est d'accord avec le concept
2 qu'il faut stabiliser les choses. Est-ce que c'est
3 le nombre d'IF? Est-ce que c'est le nombre de
4 certains IF en particulier? Donc, tout ça, je
5 pense, reste à travailler. Mais on est d'accord
6 avec le fait qu'il faut stabiliser les choses.

7 La question, une fois qu'on a dit ça,
8 c'est, à quel niveau on veut stabiliser les choses.
9 Le Transporteur nous dit, bien, nous, on veut
10 stabiliser le nombre d'IF au niveau qu'il était
11 avant. O.K. Mais ce n'est pas nécessairement ce
12 niveau-là qui est optimal du point de vue de la
13 clientèle. Donc, pour nous, l'analyse coûts-
14 bénéfices, c'est à ça qu'elle sert. Ça nous sert à
15 essayer de déterminer, bien, est-ce que c'est
16 vraiment à ce niveau-là qu'on veut se stabiliser ou
17 c'est à un niveau différent?

18 Pour que, évidemment, cet outil-là puisse
19 nous permettre de répondre à cette question-là,
20 bien, il faut qu'il rencontre certains critères de
21 robustesse. Et pour l'instant, selon nous, ces
22 critères-là ne sont pas rencontrés. Alors, les
23 recommandations qu'on fait par rapport à ça, elles
24 ont pour objectif d'aider à essayer de trouver un
25 outil décisionnel qui puisse être plus robuste puis

1 qui puisse nous amener une décision qui soit plus
2 optimale du point de vue de la clientèle, du point
3 de vue des coûts à long terme pour la clientèle.

4 Alors, on n'a pas d'à priori sur le niveau
5 qui pourrait résulter de... une fois qu'on aura
6 l'outil, un outil que tous jugeront satisfaisant.
7 On n'a pas d'à priori sur le niveau des dépenses
8 que ça pourrait impliquer, les dépenses d'loitation
9 ou d'investissement. Peut-être qu'on pourrait
10 trouver que, finalement, la stratégie que le
11 Transporteur met en place, d'avoir un certain
12 niveau de dépenses d'loitation, n'est pas
13 suffisante. Peut-être que c'est plus qu'on devrait
14 faire de maintenance que ce qui est proposé pour
15 éviter des coûts d'investissement, par exemple,
16 supérieurs à long terme. Donc, on n'a pas d'à
17 priori sur ça. Mais l'important, c'est de se donner
18 un outil qui nous permette d'identifier cette
19 solution-là le mieux possible.

20 Alors, là où on voit des failles un peu ou
21 des points qui pourraient être améliorés dans
22 l'outil présentement, il y en a trois en
23 particulier dont je veux discuter ce matin, puis
24 qu'on énumère ici. D'abord, c'est, est-ce que la
25 courbe de défaillance/maintenance qu'on appelle la

1 courbe EPRI... On a parlé beaucoup de la courbe
2 EPRI depuis le début de l'audience. Mais on
3 commence à avoir des doutes si c'est vraiment la
4 courbe EPRI ou... quelle est la portion EPRI de
5 cette courbe-là puis quelle est la portion HQT?
6 Donc, je préfère l'appeler la courbe
7 défaillance/maintenance.

8 Donc, on a des doutes quant à
9 l'applicabilité qu'on peut en faire aux actifs du
10 Transporteur. On a aussi des questionnements ou des
11 doutes par rapport à la façon dont on s'en sert
12 dans les analyses qu'on fait. Et puis par rapport
13 après ça au niveau de l'analyse de rentabilité
14 comme telle, la façon dont les coûts directs, les
15 coûts que le Transporteur appelle les coûts de
16 dégradation additionnelle, la façon dont c'est
17 intégré dans l'analyse, on a aussi un problème avec
18 ça.

19 Donc, je commence par le premier élément :
20 L'applicabilité de la courbe défaillance/
21 maintenance aux actifs du Transporteur. Donc, comme
22 je viens de le dire, quand on lit la preuve du
23 Transporteur, puis maître Turmel en a parlé hier
24 dans son contre-interrogatoire, ce qu'on comprend,
25 c'est que, malgré qu'on répète que, bon, c'est la

1 courbe EPRI, c'est en fait le Transporteur qui a
2 construit cette courbe-là, à partir de données de
3 l'EPRI. Et puis je pense que ça a été confirmé ou,
4 en tout cas, par le témoignage de madame Roquet
5 hier quand maître Turmel lui a posé des questions à
6 cet égard-là.

7 Alors, ça ne veut pas dire que,
8 nécessairement, la courbe est mal faite, mais quand
9 on met l'étiquette EPRI sur ça et qu'on dit, bien,
10 voilà, c'est un organisme très très... c'est une
11 référence et tout. Bien, peut-être qu'on ne peut
12 pas mettre cette étiquette-là autant qu'on nous le
13 dit.

14 (9 h)

15 Pour déterminer si... si on peut utiliser
16 cette courbe-là pour les actifs du Transporteur, ce
17 que le Transporteur fait c'est qu'il dit : « Bien,
18 je vais aller voir la donnée extrême à gauche, la
19 donnée extrême à droite, donc le plus petit niveau
20 de défaillance que je peux observer, le plus haut
21 niveau de défaillance que je peux observer, puis je
22 vais voir si ça concorde avec les données de la
23 courbe. »

24 Puis là j'ai repris la figure 1, cette
25 fameuse courbe ici, là, que j'ai reproduite. Et,

1 d'abord, dans les cercles en brun, beige, j'ai
2 identifié les endroits où la courbe change de
3 pente. Donc, ce qu'est notre compréhension à ce
4 stade-ci c'est qu'il y a un certain nombre de
5 points, dans le fond on construit cette pente-là à
6 partir d'un certain nombre de points, peut-être
7 cinq points, et ensuite, le reste de la courbe, on
8 tire des traits entre les points puis, au-delà des
9 points, bien, là on... ce n'est pas clair pour moi
10 comment on fait pour tracer le reste de la courbe à
11 gauche du dernier point ou à droite du dernier
12 point. Mais les cercles qui sont en rouge, là,
13 identifient des zones, la courbe où,
14 essentiellement, on extrapole à l'extérieur du
15 domaine de nos données.

16 Donc, par exemple, si je prends à gauche,
17 parce que c'est là où ça risque d'être plus
18 problématique, on a une dernière donnée qui nous
19 donne... qui est située à un niveau de réalisation
20 de la maintenance qui est autour de vingt pour cent
21 (20 %) et ensuite on tire un trait sur tout l'écart
22 entre vingt pour cent (20 %) et zéro. Alors,
23 évidemment, la pente qu'on donne à cette section-là
24 de la courbe, il y a une possibilité d'erreur sur
25 l'hypothèse qu'on fait quand on donne cette pente-

1 là. Puis en ayant une pente un petit plus ou un
2 petit peu moins accentuée, bien, évidemment, leur
3 donnée qu'on va trouver à l'origine peut être très
4 différente.

5 Alors, quand on compare nos données
6 théoriques... toutes les données tirées de cette
7 courbe-là avec nos données qu'on... nos taux qu'on
8 calcule chez HQT, notamment pour ce qui est du taux
9 maximum de défaillance, on prend toutes les
10 défaillances partielles puis on dit : « Bien, si
11 toutes ces défaillances partielles-là deviennent
12 des défaillances complètes, ça me donne un taux de
13 défaillance autour d'un pour cent (1 %). » Bien, la
14 comparaison qu'on fait entre ce que nous donne le
15 graphique puis cette donnée-là, elle vaut ce
16 qu'elle vaut. Parce que leurs données, à l'origine
17 du graphique, il y a une incertitude importante là-
18 dessus.

19 On pourrait dire la même chose, dans une
20 moindre mesure, je vous dirais, de l'autre extrême.
21 La courbe, encore là, on fait une hypothèse. Puis,
22 évidemment, bien, ce n'est pas nécessairement parce
23 que nos deux données... même si on croyait que nos
24 deux données, à chaque bout de la courbe, sont...
25 correspondent, bien, ça n'implique pas que tout le

1 2014 à 2016 a été en moyenne de 10 %
2 par année tandis que le Transporteur
3 obtient pour deux mille dix-sept
4 (2017) une hausse des défaillances de
5 six pour cent (6 %) pour les
6 transformateurs et de neuf pour cent
7 (9 %) pour les sectionneurs.

8 (9 h 16)

9 Ce que je dirais par rapport à ça, c'est
10 que je ne pense pas que ça soit un élément de
11 validation qui soit très probant et pour la raison
12 suivante, puis là, ici, j'ai reproduit des
13 graphiques sur les indisponibilités forcées pour
14 deux catégories d'actifs, donc les transformateurs
15 puis les sectionneurs.

16 Ici, la référence, il y a une petite
17 erreur, ça devrait être B-0076 au lieu de B-0008.
18 Donc, si je prends les transformateurs, par
19 exemple, on nous dit, bon, il y a eu une croissance
20 moyenne des transformateurs de dix pour cent (10 %)
21 entre deux mille quatorze (2014) et deux mille
22 seize (2016).

23 Donc, deux mille quatorze (2014) à deux
24 mille seize (2016), ce sont les trois bandes que
25 j'ai encadrées dans le cadre rouge. Donc, on nous

1 dit une hausse en moyenne de dix pour cent (10 %)
2 sur les trois années et puis, après ça, on nous dit
3 notre modèle simule pour deux mille dix-sept (2017)
4 donc, si on ajoutait une bande de plus à droite,
5 une hausse de six pour cent (6 %). Donc, une hausse
6 de six pour cent (6 %) par rapport à deux mille
7 seize (2016), je comprends.

8 Bien, quand on regarde ce graphique-là, un,
9 ce qu'on voit, c'est d'abord il y a hausse assez
10 faible en deux mille quinze (2015) puis une hausse
11 plus forte en deux mille seize (2016). Puis si on
12 croit à l'effet spirale, la hausse en deux mille
13 dix-sept (2017) devrait être encore plus grande que
14 celle en deux mille seize (2016).

15 Donc, ça veut dire que la hausse en deux
16 mille dix-sept (2017) à laquelle on devrait
17 s'attendre devra probablement être de l'ordre de
18 quelque chose comme quinze pour cent (15 %) ou
19 quelque chose de cet ordre-là, supérieure,
20 nécessairement en tout cas, à dix pour cent (10 %).

21 Alors, si on s'attend à quelque chose qui
22 est supérieur à dix pour cent (10 %) puis on nous
23 dit « Bien, j'ai six pour cent (6 %). » quelle
24 mesure est-ce que ça vient vraiment corroborer que,
25 dans le fond, la pente de ma fonction correspond

1 bien à la réalité de mes actifs. Je vous soumetts
2 que c'est très difficile de voir en quoi c'est très
3 probant.

4 Puis on peut dire un peu la même chose pour
5 les sectionneurs. On a une hausse, dans ce cas-là,
6 qui est assez importante en deux mille quinze
7 (2015) du taux de défaillance des sectionneurs mais
8 très faible en deux mille seize (2016). Puis là,
9 tout à coup, en deux mille dix-sept (2017) on a
10 neuf pour cent (9 %) qui est une hausse plus
11 supérieure à celle qu'on a trouvée en deux mille
12 quinze (2015) et deux mille seize (2016).

13 Donc, encore là, on a beaucoup de
14 variabilité dans la croissance annuelle. C'est très
15 difficile avec cette variabilité-là, à partir d'une
16 donnée, d'une simulation sur une seule année, non
17 seulement l'année deux mille dix-sept (2017), de
18 venir dire « Bien, voyez-vous, on observe une
19 tendance ou un comportement qui correspond à ce que
20 nos données historiques auraient suggéré. ».

21 Alors nous, notre proposition par rapport à
22 ça en termes de validation, ça ressemble un petit
23 peu à ça mais c'était de dire, bien, au lieu de
24 regarder juste trois ans, si on était partis à la
25 place de deux mille quatorze (2014), si on était

1 partis à la place de deux mille dix (2010) ou deux
2 mille neuf (2009) puis qu'on avait effectivement
3 observé une simulation qui nous donne quelque chose
4 qui se rapproche du profil d'augmentation qu'on
5 voit là sur une période plus longue, bien, peut-
6 être qu'on aurait pu conclure quelque chose. Mais
7 en ayant seulement une année, c'est très difficile
8 à cause de la variabilité qu'on observe, de toute
9 façon, dans les taux de défaillance d'une année sur
10 l'autre.

11 Alors évidemment, il faut prendre en
12 considération, quand on regarde ça, l'importance de
13 cet aspect-là, donc l'applicabilité de ces courbes-
14 là aux actifs du Transporteur. C'est important de
15 prendre ça en considération et puis d'y porter une
16 attention particulière parce que ça a un impact
17 absolument majeur sur toute l'analyse de
18 rentabilité.

19 C'est cette courbe-là qui fait en sorte
20 qu'on voit une croissance onentielle des
21 défaillances aussi forte qu'on la voit et c'est que
22 tous les résultats économiques après ça découlent
23 de ça.

24 Alors, notre recommandation par rapport à
25 ça serait de dire : bien, si jamais la Régie

1 choisit ou croit que c'est une bonne idée de
2 poursuivre l'exercice, l'analyse de rentabilité sur
3 la base des données de l'EPRI, bien, à tout le
4 moins, selon nous, il y a un besoin de faire
5 d'autres validations pour s'assurer qu'on est en
6 train de regarder quelque chose qui correspond bien
7 à la réalité.

8 Alors, il y a différentes choses qu'on peut
9 faire. Comme je vous disais, on peut peut-être
10 faire des simulations sur des données historiques
11 sur une plus longue période. On peut peut-être
12 essayer d'aller voir est-ce que la fréquence de
13 maintenance du Transporteur se compare vraiment aux
14 fréquences de maintenance qu'on observe dans les
15 données de l'EPRI, non pas seulement en termes
16 relatifs, mais aussi en termes absolus.

17 (9 h 21)

18 On nous a... c'est des choses qu'on a
19 mentionnées déjà et puis, bon, il y a eu certaines
20 réponses, notamment les gens de TransÉnergie nous
21 ont dit : bien écoutez, c'est des choses qui
22 demandent beaucoup d'efforts. C'est difficile, il
23 faut aller prendre nos données historiques, faire
24 un traitement, mettre ça dans le modèle, donc on a
25 beaucoup d'actifs et... Et je peux comprendre que

1 ça demande - je ne remets pas ça en doute, là - je
2 peux comprendre que ça demande quand même une somme
3 de travail appréciable.

4 On nous a dit la même chose aussi, hier
5 madame Roquet nous a dit : bien oui, on pourrait
6 construire des courbes qui soient propres à nous, à
7 partir de nos données, sur nos actifs historiques,
8 mais c'est beaucoup de travail. Est-ce que ça vaut
9 vraiment la peine de faire ça?

10 Sur l'ensemble des points-là j'aurais
11 tendance, moi, à dire bien... sur l'ensemble de ces
12 points-là, puis j'ajouterais aussi sur la question
13 de l'IF de deuxième génération, là. Et là, bon, en
14 cours d'audience il m'a semblé que la position
15 évoluait un peu, puis là on nous dit qu'on va nous
16 présenter un IF de deuxième génération au dossier
17 tarifaire, ce qui au panel 1 n'était pas - au
18 prochain dossier tarifaire, je veux dire - ce qui
19 n'était pas clair au panel 1, là.

20 Mais donc sur l'ensemble de ces points-là
21 ce que je vous dirais c'est : on est en train de
22 parler de frais de maintenance autour de cinq cent
23 millions (500 M\$) sur un horizon de dix (10) ans,
24 peut-être plus si on regarde une période plus
25 longue que ça. Il me semble que de rajouter un

1 million (1 M\$) ou deux millions (2 M\$) en coûts
2 pour faire ces travaux-là, jamais je ne croirai,
3 là, qu'avec des budgets relativement modestes en
4 ajoutant quelques personnes, on ne peut pas
5 répondre à ces questions-là plus rapidement.

6 Donc le deuxième point par rapport à
7 l'analyse coûts-bénéfices c'était l'utilisation de
8 la courbe que l'on fait et que, dans notre mémoire,
9 on avait évoqué selon nous que c'était...
10 l'utilisation qu'on en faisait était... était
11 erronée. Ici, vous voyez, j'ai mis un point
12 d'interrogation parce qu'hier il y a eu une
13 discussion entre maître Turmel puis madame Roquet,
14 puis je vous avoue qu'à ce stade-ci on est quand
15 même un peu confus parce que quand... quand maître
16 Turmel avait la discussion avec madame Roquet
17 sur... par rapport au tableau 10.2, R-10.2 qui se
18 trouve dans la réponse à la Demande de
19 renseignements de la Régie, madame Roquet disait
20 que, bien dans le fond la façon dont la courbe est
21 utilisée c'est qu'on commence par dire : bien c'est
22 quoi notre taux de défaillance? On va voir sur la
23 courbe, puis on détermine à partir de là quel est
24 notre fréquence relative de maintenance.

25 C'est aussi ce que j'avais compris à la

1 séance de travail qu'il y a eue un peu plus tôt au
2 mois de septembre, mais ça m'apparaît être - et
3 puis là j'ai beaucoup de difficulté à réconcilier
4 les deux, malgré que le témoignage hier était à
5 l'effet qu'il n'y avait pas de contradiction entre
6 les deux - j'ai quand même beaucoup de difficulté à
7 réconcilier ça avec la formule... l'algorithme qui
8 nous est donné en réponse à la question de la Régie
9 à la question 10.2 de la Régie. Puis je veux être
10 un petit peu spécifique sur ça.

11 Donc ça se trouve à la page 18 de la pièce
12 HQT-13, Document 1.1, la pièce B-0076. Et pour moi,
13 donc c'est très clair que dans ce... dans ce
14 tableau-là qu'on nous indique, là, vers le début du
15 tableau, il y a une ligne qui s'appelle « La
16 détermination du taux de défaillance applicable en
17 2017 en fonction du retard constaté en fin 2016 ». Et le calcul,
18 la formule qu'on nous donne pour
19 cette étape-là c'est égal à T_{sim} , donc le taux de
20 défaillance simulé, est égal... en fait est égal
21 à... selon le $\%R_{sim}$ sur la courbe EPRI. Donc ce
22 qu'on nous dit c'est qu'on va voir la courbe EPRI,
23 on regarde notre retard de maintenance, puis on va
24 voir à quel taux de défaillance ça correspond.

25 Et quand on nous définit la variable $\%R_{sim}$,

1 on en a discuté hier, ce qu'on nous dit très
2 clairement en réponse à la question 11.1 c'est :

3 Le Transporteur constate un retard en
4 maintenance préventive pour les
5 disjoncteurs et les autres familles
6 d'actifs à la fin de l'année 2016 par
7 rapport à la stratégie retenue.

8 Ce retard réel constaté sur le terrain
9 est utilisé comme intrant au MGA en
10 tant que valeur initiale pour la
11 première année de la simulation.

12 Donc, on regarde la maintenance qu'on fait. On
13 regarde la maintenance qu'on aurait voulu faire,
14 donc la stratégie de retenue. On dit que c'est par
15 rapport à la stratégie retenue, puis là on calcul
16 un ratio. Puis là on utilise ça, donc c'est des
17 données réelles. On utilise ça, puis on va lire sur
18 la courbe c'est quoi le taux de défaillance qui
19 correspond à ça.

20 (9 h 27)

21 Alors, je vois pas du tout dans ces
22 lications-là le fait qu'on va au départ lire le, on
23 prend, le taux de défaillance, puis qu'on va lire
24 la courbe en partant du taux de défaillance pour
25 trouver un niveau de maintenance. Je vois plutôt

1 l'inverse. On trouve un niveau de maintenance sur
2 la base de nos données réelles, puis ensuite on
3 détermine le taux de défaillance qui correspond.

4 Donc, malheureusement, peut-être qu'on n'a
5 pas réussi à s'liquier comme il faut et à se
6 comprendre bien, mais j'arrive pas à réconcilier
7 les deux et en fait, si effectivement l'utilisation
8 qu'on fait de cette courbe-là correspond à ce qui
9 est liqué en réponse à la question 10.2 et à la
10 question 11.1 dans les réponses à la demande de
11 renseignements de la Régie, on maintient notre
12 position à l'effet que c'est une utilisation qui
13 est incorrecte et la raison pour ça, c'est parce
14 que on nous a dit hier que notre stratégie retenue,
15 ce qu'on vise à faire, ce n'est pas égal à la
16 stratégie de référence ou, autrement dit, à une
17 stratégie où on fait de la maintenance jusqu'à
18 temps qu'il n'y ait plus aucun bénéfice marginal
19 d'en faire.

20 Alors, si, par exemple, je vous donne un
21 exemple, votre stratégie de référence, donc la
22 stratégie où je n'ai plus intérêt à faire aucune
23 maintenance de plus, parce qu'il n'y a plus aucun
24 bénéfice, c'est de faire de la maintenance quatre
25 fois par année, faire un exercice de maintenance

1 quatre fois par année, puis moi ma stratégie
2 retenue, ce que je vise, c'est d'en faire deux fois
3 par année. Mais dans les faits, je suis capable
4 d'en faire juste une fois, parce que j'ai des
5 contraintes.

6 Bien si je veux pouvoir aller lire sur la
7 courbe une valeur de taux de défaillance, faut que
8 je calcule un ratio qui est relatif à la fréquence
9 de référence, donc à la maintenance quatre fois par
10 année, parce que c'est comme ça que ma courbe est
11 définie, donc mon ratio serait vingt-cinq pour-cent
12 (25%), puis j'irais sur la courbe voir quel est le
13 taux de défaillance si j'ai un ratio de maintenance
14 de vingt-cinq pour-cent (25%).

15 Mais si je créé ce ratio-là par rapport à
16 ma stratégie retenue qui elle est pas de quatre
17 fois par année, mais deux fois par année, je vais
18 avoir un ratio de cinquante pour-cent (50%), puis
19 je vais aller lire le taux de défaillance sur ma
20 courbe qui va correspondre à cinquante pour-cent
21 (50%) de fréquence de niveau de maintenance. Donc,
22 je vais pas lire la courbe à la même place, parce
23 que j'utilise pas le dénominateur qui correspond à
24 la définition de la courbe.

25 Donc, c'est pour ça que je pense que

1 l'utilisation qui en est faite selon le tableau de
2 la réponse 10.2 et selon la réponse 11.1 n'est pas
3 correct.

4 Maintenant le troisième point par rapport à
5 l'analyse coûts-bénéfices, c'est le traitement de
6 la dégradation additionnelle évitée. Dans l'analyse
7 coûts-bénéfices, on inclut un coût de deux cent
8 vingt millions (220 M) et puis on nous dit: « Bien
9 ça c'est un coût additionnel que j'ai parce que je
10 fais de la maintenance corrective plutôt que de
11 faire la maintenance préventive, puis la
12 maintenance corrective me coûte plus cher. »

13 Le problème qu'on a avec ça c'est que dans
14 le scénario où on fait de maintenance
15 additionnelle, bien il y a une hypothèque qui est
16 qu'on a un budget de maintenance qui est fixe, puis
17 c'est la base de ce scénario-là, puis c'est la base
18 de l'effet spirale. On a un budget qui est fixe. On
19 l'utilise pour faire le correctif qu'on doit faire,
20 puis le résiduel, on s'en sert pour faire du
21 préventif.

22 Eh bien plus notre correctif augmente,
23 moins il nous reste de ressources pour faire du
24 préventif et donc bien ça entraîne un niveau de
25 maintenance, un état du réseau qui est moins bien

1 maintenu, puis donc plus de correctifs par le MGA
2 et en tout cas toute la simulation qui est faite et
3 donc cette logique-là.

4 (9 h 33)

5 Mais il demeure que l'hypothèse c'est quand même
6 que le budget que je me donne pour faire de la
7 maintenance globalement, c'est le même. Il ne bouge
8 pas. Alors, quand on nous dit que ça coûte plus
9 cher parce que je fais du correctif, c'est pas
10 vrai. Ça coûte pas plus cher. Mon budget il est
11 fixe. Ça me coûte toujours le même montant. Donc,
12 oui, réparer cet actif-là ça m'aurait coûté moins
13 cher peut-être si je l'avais fait en préventif
14 plutôt qu'en correctif. Mais il reste que la sortie
15 d'argent, qui sort de mes comptes, c'est la même
16 d'une année à l'autre. Alors, je ne peux pas dire
17 que ça m'a coûté deux cent vingt millions (220 M)
18 de plus au bout de la période de dix (10) ans.
19 Donc, cette dépense-là, elle n'existe pas.

20 Par contre, ce qui est vrai c'est qu'au
21 bout de dix (10) ans, le réseau, il ne sera pas
22 dans le même état dans les deux scénarios. Puis
23 dans le scénario où je fais moins de maintenance,
24 bien, oui il va y avoir une dégradation
25 additionnelle qui va s'être accumulée. Mais ça ne

1 millions (220 000 M), je ne vais pas le redépenser
2 comme si je l'avais dépensé en cours de route. Par
3 contre, peut-être que s'il y a une recommandation
4 de faire le changement d'huile à tous les dix mille
5 kilomètres (10 000 km), bien, c'est parce qu'il y a
6 une raison. Et ça se peut que, mon moteur, je l'ai
7 utilisé un petit peu plus en ne faisant pas mon
8 changement d'huile à dix mille kilomètres
9 (10 000 km) et donc, peut-être que mon moteur va
10 tenir la route un petit peu moins longtemps. Par
11 contre, la perte de durée de vie de mon moteur, ça
12 ne veut pas dire qu'elle équivaut à la valeur d'un
13 changement d'huile. Donc, de faire une équivalence
14 entre les deux, à mon avis, c'est un peu... c'est
15 un peu trop approximatif. Je pense qu'on aurait à
16 gagner à essayer d'avoir peut-être une estimation
17 qui est plus... qui est plus raffinée de ça. Alors,
18 ça complète pour ce qui est de l'analyse
19 coûts/bénéfices.

20 Maintenant, si on regarde comment ça se
21 transpose au niveau du revenu requis. Je répète ici
22 un peu ce qu'on a dit au départ. Selon nous, le
23 rôle de l'analyse coûts/bénéfices c'est de
24 permettre d'identifier un niveau où on veut se
25 stabiliser. Manifestement, je ne pense pas que cet

1 outil-là nous permette de faire ça aujourd'hui. Par
2 contre, je pense que c'est quand même raisonnable
3 d'essayer de se stabiliser à un niveau aujourd'hui.
4 Même si on n'est pas sûr que c'est le bon niveau,
5 je ne pense pas que c'est nécessairement une bonne
6 idée d'être dans une situation où on est
7 constamment avec une croissance des
8 indisponibilités ou des défaillances ou des...
9 Ultimement, c'est évident que, si on suit cette
10 courbe-là indéfiniment, on ne peut pas faire bien,
11 bien, autrement que d'arriver à une situation assez
12 problématique, je pense. Donc, l'idée de se
13 stabiliser, à mon sens, elle est raisonnable.
14 J'aurais vraiment envie de dire, « essentielle ».

15 Donc, on n'a pas de problème avec le fait
16 de dire : « Bien, essayons de se stabiliser. » Et,
17 oui, ça demande plus de ressources mais je pense
18 que c'est la chose prudente à faire. Puis ce que je
19 vous dis là, essentiellement, Monsieur Turgeon,
20 vous étiez là l'année passée, Madame Gagnon aussi,
21 c'est pas mal la même chose que je vous ai dite
22 l'année passée. On reste sur la même idée.

23 C'est sûr qu'on n'aime jamais voir une
24 hausse du revenu requis mais on prend une approche
25 de long terme puis peut-être que, de ne pas

1 dépenser ces sommes-là aujourd'hui, ça veut dire
2 des coûts plus élevés pour les consommateurs à long
3 terme. Moi, je ne suis pas capable, à ce stade-ci,
4 de vous dire que ce n'est pas le cas. Donc, je
5 pense que c'est prudent d'aller dans cette
6 direction mais toujours, puis je l'ai dit l'année
7 passée, je le répète, mais toujours en améliorant
8 notre outil parce que ce qu'on veut ultimement
9 c'est trouver le niveau qui est le bon niveau pour
10 se stabiliser, pas juste se stabiliser à n'importe
11 quel niveau.

12 (9 h 38)

13 Maintenant, l'autre élément du revenu
14 requis que je veux aborder avec vous, c'est les
15 écarts de prévision sur la base de tarification.
16 Alors, c'est un problème récurrent, c'est des
17 écarts qui sont significatifs en termes de dollars
18 pour les clients puis ici, je reproduis un tableau
19 qu'on a dans notre preuve. J'ai enlevé certaines
20 lignes pour simplifier un peu la présentation, là,
21 mais essentiellement, on parle de, entre deux mille
22 douze (2012) et deux mille seize (2016), à peu près
23 soixante millions (60 M) de surestimation du revenu
24 requis dans les dossiers tarifaires à cause qu'on
25 ne prévoit pas correctement les mises en service,

1 on surévalue les mises en service ou, à tout le
2 moins, puis ultimement, c'est ça la variable qui
3 est importante, on surestime la base de
4 tarification moyenne.

5 Alors, on peut arriver sur le bon chiffre
6 de mise en service, mais s'il est décalé dans le
7 temps pendant l'année, on a quand même une
8 surestimation de la base de tarification moyenne
9 puis c'est ça qui est le point le plus important
10 ici, qu'on reste, si je prends, par exemple,
11 Chamouchouane, qu'on réussisse à la réaliser en
12 deux mille dix-huit (2018), c'est bien beau, mais
13 s'il se réalise en décembre deux mille dix-huit
14 (2018) plutôt qu'en novembre deux mille dix-huit
15 (2018), ça a un impact quand même assez important
16 sur la base de tarification parce qu'on parle d'un
17 gros montant.

18 Puis le Transporteur a fait, bon, a
19 présenté des choses au niveau des mises en service
20 puis il nous a montré certains actifs majeurs puis
21 il dit : ces mises en service là sont très
22 importantes et donc, nécessairement, elles vont
23 arriver au moment où on prévoit qu'elles vont
24 arriver puis après ça, le reste est assez mineur.

25 Moi, ce que je vous dirais par rapport à ça

1 c'est que tout ça c'est un ensemble puis les
2 ressources qu'on met pour faire arriver une mise en
3 service à temps, c'est des ressources qu'on ne met
4 pas pour faire arriver une autre mise en service.
5 Donc, je pense qu'il faut le voir globalement puis
6 le fait qu'on puisse dire, bien, cet actif-là sera
7 mis en service ou qu'on vous rime qu'on a la
8 conviction que cet actif-là serait bel et bien mis
9 en service à la date qu'on vous dit, je ne pense
10 pas que c'est suffisant pour nous rassurer quant à
11 l'acuité des prévisions. En tout cas, nous, ça ne
12 nous rassure pas.

13 Puis écoutez, dans les diapositives
14 suivantes, je vous ai présenté depuis deux mille
15 quatorze (2014). J'aurais pu aussi aller un peu
16 plus loin, il y en a d'autres avant, mais je vous
17 ai présenté tous les changements que le
18 Transporteur a apportés à chaque année puis il dit
19 : voici ce que j'ai changé puis qui fait en sorte
20 maintenant que mon acuité de prévision elle va être
21 meilleure puis que ma prévision est bonne. Alors,
22 je vous épargne la lecture détaillée de tout ça et
23 il y en a plusieurs. Mais ce qu'on voit c'est qu'à
24 chaque année il y a des nouvelles mesures qu'on
25 prend puis on dit voici, le problème est réglé, ma

1 prévision est bonne. Puis à chaque année, ce qu'on
2 finit par constater c'est qu'il y a encore un écart
3 de prévision, on a encore surestimé la base de
4 tarification puis il y a encore eu un impact
5 important sur le revenu requis, et ça, c'est vrai à
6 toutes les années.

7 Alors, il y a plusieurs changements
8 apportés en deux mille quatorze (2014); plusieurs
9 changements apportés pour améliorer la prévision en
10 deux mille quinze (2015); en deux mille seize
11 (2016), encore toute une liste de changements à
12 apporter; en deux mille dix-sept (2017),
13 consolidation de ces changements-là; puis en deux
14 mille dix-huit (2018), bien là, on vous en propose
15 encore toute une liste.

16 On me qualifiera peut-être d'homme de peu
17 de foi, mais nous, face à cet historique-là, je
18 pense qu'on ne peut pas faire autrement que de vous
19 recommander d'en tenir compte quand vous allez
20 évaluer la raisonnablement du revenu requis. Et ce
21 qu'on vous recommande, c'est d'appliquer une
22 correction pour corriger pour ce biais-là qui est
23 systématique historiquement. Alors, ça termine ma
24 présentation.

25 Q. [6] Monsieur Gosselin, peut-être une question juste

1 pour bien clarifier. Vous qui êtes un homme qui
2 doutez et, en même temps, un homme de peu de foi,
3 donc sur cette dernière question, donc, quelle est
4 la, peut-être nous rappeler la recommandation à
5 l'égard du revenu requis où vous dites le montant
6 suggéré, peut-être juste nous le rappeler, dans
7 votre rapport.

8 R. Oui, je pense que c'est trente...

9 Q. **[7]** Trente-cinq millions (35 M), d'accord.

10 R. Trente-cinq (35), le réduire de trente-cinq
11 millions (35 M).

12 (9 h 44)

13 Q. **[8]** Et ce trente-cinq millions (35 M) là, il
14 s'lique un peu par, il se rapproche de la moyenne
15 un peu des quatre dernières années, c'est ça
16 l'idée?

17 R. C'est ça. Ça représente l'écart moyen de l'impact
18 moyen des cinq dernières années sur le revenu
19 requis des écarts de prévision de la base de
20 tarification après avoir pris en compte l'impact
21 des facteurs de glissement. Là, ce n'est pas
22 présenté au tableau que j'avais à la diapositive
23 10. Mais dans le mémoire, il y a aussi... a été
24 pris en compte.

25 Q. **[9]** Après facteur de glissement?

1 R. Et donc, oui, on tient compte du fait. En fait, on
2 regarde quel aurait été l'écart s'il n'y avait pas
3 eu le facteur de glissement qui avait été pris en
4 compte historiquement. On obtient un écart moyen
5 qui est de l'ordre de soixante millions (60 M\$).
6 Puis on regarde c'est quoi l'impact du facteur de
7 glissement qui est proposé cette année sur
8 l'évaluation du niveau de la base de tarification
9 qui est de l'ordre de vingt-cinq millions (25 M\$).
10 Donc, on reconnaît qu'il y a déjà une correction
11 qui est faite de vingt-cinq millions (25 M\$) par le
12 facteur de glissement. Mais il manque trente-cinq
13 millions (35 M\$) pour nous ramener à un niveau
14 qu'on estime plus raisonnable.

15 Q. [10] Je vous remercie. Alors ça complète. Monsieur
16 le Président, monsieur Gosselin est prêt à être
17 contre-interrogé.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Turmel. Maître Cadrin, est-ce que
20 vous avez des questions pour le témoin? Merci.
21 Maître Pelletier? Merci. EBM n'est pas là. Oui.
22 Merci. Je ne vous avais pas vu. Désolé. Vous
23 changez de place alors... Vous savez, nous, on
24 s'habitue, Maître Dubé, on s'habitue à vous
25 chercher à la même place. Maître Fréchette pour le

1 Transporteur?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui. Pensez pas que ce n'est pas moi qui l'ai
4 débranché pour qu'il aille à l'arrière. Me donnez-
5 vous cinq secondes pour vous tourner le dos, juste
6 aller voir les gens...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Je vous en prie.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 ... qui ont eu la gentillesse de m'accompagner pour
11 voir si on est au même diapason.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Hum, hum.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Excusez-moi! Cette pause est bien involontaire de
16 notre part. Alors, tout ça pour vous dire que je
17 vais remercier monsieur Gosselin. On n'aura pas de
18 questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Maître de Repentigny, j'ai compris ce matin
21 que vous n'aviez pas de questions. Madame
22 Pelletier?

23

24

25 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

1 Mme LOUISE PELLETIER :

2 Oui. Louise Pelletier pour la formation.

3 Q. **[11]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Un élément de, ne
4 serait-ce que pour m'assurer que les autres
5 recommandations de la FCEI tiennent toujours, vous
6 ne les avez pas abordées, c'était assez clair dans
7 votre mémoire, mais lorsqu'on parle des ajustements
8 à la baisse du revenu requis, que ce soit pour le
9 temps supplémentaire ou encore la disposition
10 maintenant du...

11 R. Compte d'écartés.

12 Q. **[12]** Du compte d'écartés sur la ASC 715?

13 R. Oui, c'est maintenu.

14 Q. **[13]** C'est bon. J'aimerais revenir... Je dois
15 dire... En premier lieu, je dois vous dire que
16 c'est une excellente présentation. Ça a eu le
17 mérite d'éclairer un peu la discussion entre maître
18 Turmel et madame Roquet hier. Ça nous situe un
19 petit peu mieux. Il n'y a rien que mieux qu'un
20 économiste pour liquer des choses économiques.
21 Voilà! Je reviendrais sur... En effet, vous
22 indiquez que toute la question de l'EPRI et le taux
23 de défaillance par rapport au niveau de maintenance
24 est essentiellement, oui, à la base, pas uniquement
25 de l'analyse coûts-bénéfices de faire de la

1 maintenance, mais à la base de déterminer ce
2 montant où on devrait idéalement optimalement se
3 situer pour assurer la fiabilité du réseau.

4 Vous avez indiqué l'importance pour HQT
5 TransÉnergie de réussir à développer ses propres
6 courbes sur la base d'informations historiques.
7 Vous avez indiqué, je ne sais pas si c'est en
8 connaissance, que ça pourrait peut-être coûter un
9 ou deux millions, on ne sait pas, c'est une figure,
10 j'imagine, quand bien même que ça en coûterait
11 cinq, sur le revenu requis, la base de tarification
12 du Transporteur, c'est relativement, en bon
13 français, des quasi « peanuts », c'est pas
14 significatif. Ce sont les mots qu'on utilise dans
15 nos décisions essentiellement.

16 Selon vous, est-ce qu'il y a un délai, est-
17 ce que ça peut se faire relativement vite? Est-ce
18 que ça peut prendre... ça devrait prendre combien
19 de temps? Pensez... et je sais bien que vous n'êtes
20 pas un ert là-dedans, mais vous êtes économiste,
21 vous voyez un peu l'ampleur du travail qu'il
22 pourrait y avoir, est-ce que raisonnablement on
23 pourrait s'attendre à ce que ça puisse se faire
24 pour le prochain dossier tarifaire?

25 R. Écoutez, j'ai... oui, je suis un économiste, mais

1 je veux dire...

2 Q. **[14]** Oui.

3 R. ... ce modèle-là, les données d'Hydro je ne les
4 connais pas. Le modèle, j'ai une idée générale du
5 modèle, un peu de ce qu'il fait, mais...

6 Q. **[15]** O.K.

7 R. ... la mécanique du modèle c'est quand même assez
8 difficile pour moi de vous dire ce qui est possible
9 ou pas pour le prochain dossier. Mais ce que je
10 peux vous dire c'est que si on met plus de
11 ressources, à un moment donné ça devrait, il me
12 semble, aller plus vite.

13 Q. **[16]** O.K. Donc une question aussi assurément, on va
14 dire, de volonté d'y arriver et de produire quelque
15 chose. Alors à moyen terme ou plutôt à court, moyen
16 terme pour être en mesure de continuer à tenter de
17 justifier le montant qu'on demande en maintenance
18 additionnelle. Peut-être est-ce que... bien des
19 séances de travail pourraient être quelque chose ou
20 un groupe de travail avec des intervenants pourrait
21 être intéressant dans le but d'avancer ce... cette
22 recherche-là essentiellement?

23 R. Bien je pense que oui. Je pense que si on... parce
24 que là on a une discussion une fois par année. Si
25 on pouvait se parler aux trois mois, échanger ou

1 plus fréquemment en tout cas, bien... et j'inclus
2 la Régie là-dedans, peut-être qu'on... en tout cas
3 certainement ça pourrait, je pense, aider tout le
4 monde à se comprendre, de un. Puis bien si... si le
5 personnel de la Régie puis les intervenants peuvent
6 aussi contribuer à... par les idées, à... bien je
7 pense que, oui, je pense que ça pourrait être une
8 voie à considérer, intéressante.

9 Q. **[17]** C'est bon. Alors merci. Je ne sais pas si je
10 vous l'ai dit, mais j'ai apprécié beaucoup votre
11 présentation.

12 R. Merci beaucoup.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Madame Gagnon? Ça va.

15 Q. **[18]** En fait, vous avez... vous avez, d'entrée de
16 jeu dans votre présentation, Monsieur Gosselin, il
17 y a deux choses que je vous voulais revenir. Vous
18 avez donc mentionné que j'étais là l'an dernier,
19 merci de vous en rappeler, et que vous aviez grosso
20 modo, vous arriviez en fait sur la question du MGA
21 environ à la même place par prudence. Et donc vous
22 demeurez... donc je voulais juste vous faire...
23 vous rappeler que j'avais... on avait... et je
24 l'avais constaté quand je vous avais lu. Comme ma
25 collègue, je trouve que... vous avez participé aux

1 séances de travail de septembre, je pense?

2 R. Oui.

3 Q. **[19]** Et vous avez vu donc là une bonification en
4 fait... une bonification pour la Régie parce que
5 dans le sens que quand tout le monde comprend plus,
6 comprend mieux, on peut aller tous plus loin et on
7 peut tous aller plus loin ensemble, mais ça veut
8 dire que ce qui reste devant la Régie en fait,
9 c'est les divergences. Parce que s'il y a juste une
10 convergence, l'audience va être relativement
11 simple, à moins qu'on ait toujours... il y a
12 toujours quelqu'un capable de trouver le diable
13 n'importe où, là, puis je peux être bon là-dedans
14 aussi, mais cela étant dit et c'est dans ce sens-
15 là, je pense, qu'il y a chez d'autres... chez
16 d'autres assujettis il y a une plus grande
17 tradition des séances de travail en cours ou avant
18 les dossiers ou pendant quelques mois pour pouvoir
19 préparer le dossier. Et je pense que c'est jamais
20 mauvais... c'est jamais mauvais de regarder ce qui
21 se fait de bien ailleurs pour pouvoir le
22 transposer. Alors vous êtes habitué à des séances
23 de travail, donc vous me confirmez que c'est...
24 vous avez confirmé à ma collègue et vous... que
25 c'est toujours plus facile, surtout pour un sujet

1 qui est hautement spécialisé. Quand ça arrive
2 devant nous, vous comprendrez que si ma collègue
3 est économiste, je ne le suis pas, je suis comme
4 maître Turmel, alors on est... on loge au même
5 endroit. Et à ce niveau-là je pense que, en tout
6 cas, je pense qu'on va bien regarder ça. Et
7 effectivement, je confirme que c'est une bonne
8 présentation. Alors c'était un dernier commentaire,
9 à moins que vous ayez un réinterrogatoire.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Une seule chose, Monsieur le Président. Je peux
12 confirmer que si d'emblée la Régie décide de faire
13 des séances de travail, je ne me propose pas d'y
14 assister et de poser des questions aux économistes,
15 je vais laisserai travailler entre vous. Alors ça
16 termine notre... notre preuve, Monsieur le
17 Président. On peut libérer monsieur Gosselin.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, merci. Monsieur Gosselin, on vous libère
20 avec...

21 R. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... plaisir de vous libérer, mais il faut le faire.
24 Merci.

25 R. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maintenant, nous procédons avec... oui, avec maître
3 Cadrin et son analyste, donc l'AHQ-ARQ pour la
4 suite.

5 (9 h 57)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour, Maître Cadrin.

8 PREUVE D'AHQ-ARQ

9 Me STEVE CADRIN :

10 Bonjour. Alors, j'ai des copies de la présentation.
11 La présentation a été déjà déposée au SDÉ, si
12 jamais vous voulez la suivre électroniquement. J'en
13 ai une version... Madame la Greffière, j'en ai une
14 version plus facile pour les yeux et une version
15 moins facile pour les yeux. Madame la Greffière, on
16 est rendu à quel numéro? Je n'ai pas vu le numéro
17 sur le SDÉ. Alors, c'est 17?

18 LA GREFFIÈRE :

19 Je sais qu'on m'avait demandé si ça pouvait être
20 approuvé, j'ai dit « oui ». Je n'ai pas eu la cote,
21 mais ça devrait être C-AHQ-ARQ-0017.

22

23 C-AHQ-ARQ-0017 : Présentation de M. Marcel Paul

24 Raymond

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Alors, quand vous êtes prête, Madame la Greffière,
3 on peut assermenter le témoin.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Oui.

6

7 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-neuvième
8 (29e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

9

10 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
11 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
12 Suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec).

13

14 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, dépose et dit :

16

17 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

18 Q. [20] Alors, Monsieur Raymond, vous avez entendu les
19 éloges quant à la présentation précédente. Je ne
20 veux pas vous mettre de pression. On attend rien de
21 moins.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Une chance que c'est votre avocat.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Il faut mettre un peu de pression si on veut avoir

1 un résultat.

2 Q. **[21]** Alors, écoutez, blague à part, maintenant
3 allons-y sur l'adoption de la preuve que nous avons
4 déposée dans ce dossier, Monsieur Raymond, un
5 mémoire qui est sous la cote C-AHQ-ARQ-0012 et de
6 même qu'une affirmation solennelle qui est C-AHQ-
7 ARQ-0016, si je ne m'abuse. Je lis à l'envers sur
8 votre document, Madame la Greffière, ne vous en
9 faites pas, je ne suis pas si pire.

10 Je vous demanderais d'abord de confirmer
11 que c'est bien vous qui avez préparé les documents
12 en question et signé les documents en question et
13 l'adoptez pour tenir lieu de votre preuve écrite en
14 la présente instance.

15 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

16 R. Je le confirme.

17 Q. **[22]** Et maintenant nous avons la présentation pour
18 les mêmes questions, donc dans le fond, C-AHQ-ARQ-
19 0017, la présentation de ce jour. Également, je
20 comprends que vous avez préparé ce document-là et
21 vous allez nous livrer une prestation excellente
22 dans quelque instant.

23 R. Oui et peut-être.

24 Q. **[23]** Oui et peut-être. D'accord. Alors, je vous
25 laisse commencer avec la présentation. Merci

1 beaucoup.

2 R. Merci.

3 Alors, Mesdames les Régisseurs, Monsieur le
4 Président, toujours un plaisir de se retrouver. Il
5 me semble que ça ne fait pas tellement longtemps
6 que je me suis assis ici, mais c'est toujours un
7 plaisir. Alors, allons-y.

8 Donc, il y a cinq éléments qu'on va
9 regarder ce matin. Premièrement, l'indicateur
10 indisponibilité forcée qui est un élément important
11 du dossier; ensuite, on va regarder les charges de
12 maintenance additionnelle de cinquante-quatre
13 millions (54 M\$); quelques mots sur les pertes de
14 transport et quelques mots sur la planification du
15 réseau et on va terminer en faisant le sommaire de
16 nos recommandations.

17 Alors, l'indicateur indisponibilité forcée,
18 et j'aime bien faire un peu d'historique pour ma
19 propre gouverne. Et j'imagine que madame Pelletier
20 aime ça aussi et tout le monde là, mais on aime
21 bien de voir d'où on vient.

22 Alors, l'an dernier, dans le dossier
23 tarifaire du Transporteur, celui-ci nous a proposé
24 un nouvel indicateur qui est le nombre
25 d'indisponibilités forcées, vraiment le nombre. Et

1 suite à une demande de renseignements de l'AHQ-ARQ
2 dans ce dossier-là, on a eu un détail par famille.
3 Alors, on avait onze (11) familles, plus la famille
4 « autres » des nombres d'IF.

5 Et on a vite constaté que la demande de
6 maintenance additionnelle était basée
7 principalement sur les IF, donc c'était... la
8 maintenance additionnelle visait à contrôler ces IF-
9 là.

10 Alors, nous-mêmes, assez rapidement dans le
11 processus, quand on a vu les IF qui sont montrés
12 dans le petit graphique qui est là, alors on a
13 constaté que cet indicateur-là était peu
14 représentatif pour faire ce qu'on voulait faire. Et
15 à ce moment-là, on a proposé deux générations
16 futures d'indicatifs pour améliorer donc
17 l'indicateur et inclure l'impact sur le réseau et
18 la durée. C'est le numéro de l'année passée. Ça
19 tombe bien, ça donne le même chiffre
20 qu'aujourd'hui, le 0017. Et la Régie dans sa
21 décision a aussi demandé de développer un IF pour
22 prendre en compte l'impact et la durée et a accepté
23 la proposition de l'AHQ-ARQ pour le développement
24 d'un IF de deuxième génération.

25 Aujourd'hui, on se retrouve dans le dossier

1 qui a été déposé début août. Donc, le Transporteur
2 nous a dit, il y a une présence de doublon, ce qui
3 fait qu'il y a certaines données qui vont être
4 réduites. Parce que, évidemment, si on élimine le
5 doublon, il va y avoir moins d'IF. Et on a constaté
6 plus récemment nous-mêmes qu'il y avait d'autres
7 erreurs qui n'avaient pas été spécifiés qui ont
8 l'effet inverse, qui font augmenter un certain
9 nombre de données. Je vais en parler un petit peu
10 tantôt. Mais un certain nombre de données que vous
11 ne voyez pas ici, mais qui apparaissent dans ce
12 tableau-là qui a été fourni en réponse à la demande
13 de renseignements de la Régie. C'est une demande de
14 renseignements de la Régie.

15 Le Transporteur nous dit aussi, bien, je
16 n'ai pas le nouvel indicateur puis, bon, il y a peu
17 d'avancement. Disons que c'est notre
18 interprétation. Et il nous parle qu'il y a quand
19 même eu la mise sur pied d'un groupe de travail qui
20 va être « chargé d'élaborer un plan d'action dont
21 les premières étapes consistent à définir les
22 besoins et à évaluer la disponibilité et la qualité
23 de l'information provenant de ses diverses bases de
24 données ».

25 Alors, vous avez compris que, ça, ça ne

1 nous a pas trop excité. Mais on va continuer.
2 Ensuite, si on regarde les indisponibilités forcées
3 avant de parler du nouvel indicateur, si on regarde
4 ce qui a été fourni donc en réponse à la demande de
5 renseignements de la Régie, on constate un certain
6 nombre de choses. Premièrement, on est passé de
7 onze (11) familles à huit familles. Et c'est le
8 « autres » qui a, je dirais, qui a écopé. Donc le
9 « autres » a monté d'une moyenne... L'année passée,
10 on avait peut-être deux, trois cents IF. Là, on en
11 a, si vous regardez les chiffres ici, on passe de
12 sept cents (700) à quinze cents (1500). Donc, il y
13 a eu beaucoup de familles qui se sont retrouvées
14 dans « autres ».

15 Et ce que je vous disais tantôt, c'est que,
16 dans les chiffres qu'il y a ici en bas, bien, si on
17 les compare avec ceux de l'année passée où on a les
18 mêmes données, il y en a dix-neuf (19) qui n'ont
19 pas réduit mais qui ont augmenté. Donc, il y a eu
20 ce qui nous confirme, monsieur Lajoie ne savait pas
21 trop pourquoi, mais qui nous confirme qu'il y a eu
22 d'autres.

23 Donc, l'extraction qui a été améliorée.
24 C'est bien. Elle a amené d'autres modifications. Et
25 comme je l'ai dit, une nouvelle définition de

1 « autres ». Et maintenant qu'on prend cette
2 nouvelle définition de « autres » et qu'on regarde
3 la progression de ces « autres » là depuis deux
4 mille neuf (2009), bien, on constate que, à toutes
5 fins pratiques, le chiffre a doublé, et qu'il a
6 augmenté de sept cents (700) sur cette période-là.

7 Donc, si on pense que les IF en général ont
8 augmenté, je vous dirais, de l'ordre de neuf cents
9 (900), on peut penser qu'il y en a un sept cents
10 (700) qui est dans la famille « autres » qui, selon
11 nous, a peu d'impact parce que ce que monsieur
12 Lajoie nous a dit, bien, c'était des éléments de
13 télécommunication, des éléments qui ont moins
14 d'impact sur la fiabilité du réseau et les
15 interruptions des clients.

16 Et on a constaté, comme on voit ici, que,
17 dans le cas des XL, les inductances, il y a une
18 belle tendance à la baisse depuis deux mille neuf
19 (2009). Et monsieur Lajoie nous a fourni des
20 lications. Puis, ça, bien, c'est bien tant mieux.

21 Bon. Maintenant, si on parle du
22 développement d'un IF de deuxième génération.
23 Encore là, on constate qu'il y a eu peu
24 d'avancement depuis un an. Par contre, il y a eu
25 l'automatisation de l'extraction des données. Ici,

1 je vous donne souvent des références que je ne vous
2 nomme pas nécessairement, mais elles sont là. Et
3 aussi on nous a dit qu'à l'automne deux mille dix-
4 sept (2017), bien, il y a une analyse des données
5 qui semble avoir commencée ou qui se déroule.

6 Et on nous a aussi dit qu'il y aurait un
7 état d'avancement qui va être fourni dans le cas de
8 la cause tarifaire. Madame Pelletier a mentionné
9 que : Est-ce que c'était un manque d'empressement?
10 Monsieur Boucher nous a dit, bien, cette année, on
11 a fait une répartition par sept familles. Alors,
12 peut-être qu'il ne savait pas que l'année passée,
13 on en avait douze (12). Donc, il pensait que
14 c'était une progression, mais peut-être pas. Et
15 puis il nous dit, bien d'ici la fin deux mille dix-
16 huit (2018), on sera en avance, mais on n'aura pas
17 terminé. Alors, ça aussi, ça nous montre que ce
18 n'est pas bientôt qu'on va avoir des résultats
19 selon ce qu'il a dit.

20 Et ensuite on a vu monsieur Lajoie, je
21 pense, qui dit que le développement de l'IF de
22 deuxième génération vise à forer davantage dans la
23 catégorie « autres ». Et on note, comme je l'ai
24 liqué tantôt, que le forage était sans doute
25 meilleur l'an dernier, parce qu'on avait beaucoup

1 moins d'IF dans la catégorie « autres ».

2 Et le Transporteur a aussi mentionné, puis
3 il l'a mentionné à plusieurs reprises sous des
4 formes différentes, l'IF de première génération
5 vous donne quand même des indications tout à fait
6 probantes. Alors, ça me dit que, peut-être, que
7 comme le Transporteur pense que l'IF fait le
8 travail, bien, il y a peut-être moins d'urgence de
9 développer le deuxième génération. Mais ce n'est
10 pas ce que nous avons constaté l'an dernier. Et ce
11 n'est pas ce que la Régie a constaté, comme de la
12 façon que j'interprète, la décision qu'elle a
13 rendue.

14 Par contre, on nous a dit à ce moment-là
15 que les moyennes de durée par famille sont
16 disponibles, les durées par famille et par année
17 sont disponibles. C'était l'engagement numéro 8 que
18 nous avons reçu. On va en parler un petit peu plus
19 tantôt.

20 (10 h 08)

21 Et monsieur Lajoie, après nous avoir dit un
22 peu plus tôt qu'il y avait une automatisation puis
23 qu'on n'a pas à s'inquiéter des données plus qu'il
24 faut, il y a beaucoup d'information à traiter
25 manuellement. Alors, on se demande, là, c'est quoi

1 qui serait traité manuellement versus ce qui est
2 automatisé.

3 Encore là, ce que monsieur Lajoie nous a
4 dit c'est ce que le Transporteur vise à intégrer
5 dans l'indicateur de deuxième génération. Donc, il
6 dit : « Je veux intégrer la durée des IF », bravo.
7 « On veut intégrer des éléments d'impact », bravo.
8 Donc, ces deux-là, c'est vraiment des éléments de
9 deuxième génération qui, selon notre
10 interprétation, font partie de ce que la Régie a
11 dit qu'elle voulait dans l'IF de deuxième
12 génération.

13 Mais il ajoute :

14 Ce qui est plus important aussi c'est
15 de trouver, dans le fond, à cet
16 indicateur-là un moyen, pour nous,
17 d'identifier les équipements qui sont
18 fautifs et de travailler sur ces
19 éléments-là.

20 Alors, quand je vois ça, je dis, ça c'est peut-être
21 des choses qui sont plus qu'une deuxième
22 génération. Alors, peut-être que, si le
23 Transporteur essaie de faire des choses un peu plus
24 détaillées, bien, peut-être qu'il s'avance dans une
25 troisième génération, ce qui est tout à fait

1 correct, mais peut-être que ça a pour effet de
2 retarder la livraison de la deuxième génération.
3 Donc, c'est comme ça que j'interprète... Peut-être
4 que ça prend un peu plus de temps mais, à ce
5 moment-là, on aimerait peut-être qu'il y ait une
6 livraison qui se fasse peut-être avec un peu moins
7 d'ambition que d'ajouter tous ces éléments-là.

8 Et, si je me souviens bien, c'est suite à
9 des questions de maître de Repentigny, là, monsieur
10 Lajoie a dit : « Bien, on pense avoir une première
11 mouture mi-deux mille dix-huit (2018) et le final,
12 bien, peut-être en deux mille vingt (2020) », je
13 vois bien qu'il y a des points d'interrogation
14 parce que, lui aussi, dans sa réponse, là, ce
15 n'était pas nécessairement ferme comme engagement.
16 Et c'est sûr que vous pourriez me demander, bien,
17 c'est quoi mon opinion, là, est-ce que c'est long;
18 est-ce que ce n'est pas long? Alors, je pourrais
19 vous dire quelque chose et ça vaudrait ce que ça
20 vaut mais, au lieu de vous dire quelque chose, j'ai
21 décidé de le développer, l'indicateur, puis vous
22 montrer la recette détaillée. Au lieu de dire,
23 bien, ça prend tant de temps... c'est plus long de
24 vous dire combien ça prend de temps que de le
25 développer.

1 Alors, avant de faire ça, je vais vous
2 faire un retour sur l'année passée. Donc, ça c'est
3 une des diapos qui a été présentée le vingt-trois
4 (23) novembre deux mille seize (2016). Donc, ce
5 n'est pas comme si ça faisait un an que je pensais
6 à tout ça, là, c'est l'année passée, au moment où
7 j'étais assis ici. Pendant les audiences, j'ai
8 dit : « Bien, voici ce que nous proposons. » Bon,
9 quand on dit, première génération, ça voulait dire
10 première génération par rapport à la génération
11 actuelle, donc c'est comme ça devient... dans ce
12 qu'on parlait cette semaine, ça devient la
13 deuxième, n'est-ce pas? Ça c'est vraiment la diapo
14 qu'on a présentée passée, là, j'ai pris une photo.

15 Alors, on disait, prenons les... ce qu'on
16 recommande, c'est le taux d'indisponibilités
17 forcées avec impact, premièrement pondéré par la
18 durée avec impact...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Q. **[24]** Me permettez-vous, Monsieur Raymond, juste un
21 instant. J'aimerais si vous pourriez me cibler, ou
22 maître Cadrin, je lui ai demandé son secours, où
23 est-ce que je retrouve ça, que vous avez développé
24 un nouvel indicateur, dans votre mémoire?

25 R. On ne voit pas que j'ai développé un nouvel

1 indicateur, on voit que... on a demandé s'il y
2 avait des informations qui étaient disponibles. On
3 nous a dit que les informations, sur les moyennes
4 et les durées, la date de début, date de fin, on ne
5 nous a pas fourni d'information si c'était
6 disponible ou pas. Alors, maintenant qu'on a
7 l'information sur la date de début et de fin...
8 quand je dis que j'ai développé un indicateur, là,
9 vous allez voir que j'ai juste illustré ce que
10 j'avais dit l'année passée, là, pour qu'on
11 comprenne ce que je voulais dire.

12 Q. **[25]** Mais ça ce n'est pas dans votre mémoire, c'est
13 ce que je comprends?

14 R. Ce n'est pas dans mon mémoire parce que je n'avais
15 pas les informations que j'ai obtenues cette
16 semaine.

17 Q. **[26]** Alors, je vous remercie.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Écoutez, je vais peut-être inviter mon collègue
20 maître Cadrin, mais quand on se présente ici,
21 devant vous, on vient présenter des mémoires. Nous,
22 on se prépare en adéquation avec la preuve qui est
23 offerte dans le dossier. Il n'est pas d'usage
24 d'arriver ici, de vous présenter des choses qui
25 sont complètement à l'extérieur du champ de ce

1 qu'on a déposé jusqu'à maintenant. Vous seriez tout
2 à fait en droit, puis mes collègues aussi, si on
3 arrivait demain matin ici avec des démonstrations
4 qui sont complètement supplémentaires ou à
5 l'extérieur du cadre à l'intérieur duquel vous avez
6 déterminé le traitement de ce dossier-là. C'est une
7 question d'équité procédurale, de traitement
8 correct de l'information ici.

9 Avec tout le respect, puis je comprends le
10 travail puis je suis tout à fait conscient du
11 travail que monsieur Raymond a fait, mais on ne
12 peut pas arriver ici, à l'audience, avec tout
13 respect, avec des nouvelles données, des nouvelles
14 informations, sortir des nouveaux éléments. Ce que
15 ça entraîne, ces éléments-là, vous le savez, c'est
16 des contre-preuves, c'est des analyses
17 supplémentaires. C'est des éléments qu'on n'a pas
18 eu la chance de questionner puis de traiter
19 correctement dans le cadre du dossier. C'est vrai
20 qu'on ne pose pas souvent une demande de
21 renseignements mais ça reste quand même que ça fait
22 partie du processus.

23 Alors, avec tout égard, ce que j'aimerais
24 c'est qu'on identifie, dans la présentation, des
25 éléments qui sont nouveaux par rapport au mémoire

1 et puis qu'on... J'en fais une objection formelle,
2 d'insérer ici aujourd'hui des nouvelles
3 informations.

4 S'il y a des groupes de travail qui sont
5 mis en place suite à la décision puis qu'on peut
6 bénéficier du retour d'expérience des intervenants, de
7 monsieur Raymond, tout ça, ça sera le meilleur
8 endroit pour faire valoir des éléments nouveaux ou
9 des éléments qu'on peut... aider à la prise de
10 décision à Hydro-Québec. Mais de présenter,
11 aujourd'hui, l'information nouvelle à partir de ce
12 qu'on a pu récupérer en cours de route, avec égard,
13 c'est un accroc à la saine gestion à l'équité du
14 processus dans le traitement de la preuve ici.

15 (10 h 13)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Cadrin?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Alors, tout d'abord, je ne sais pas ce à quoi mon
20 confrère fait référence en termes d'équité
21 procédurale et d'accroc aux règles de preuve. Il y
22 a eu de la preuve en audience. Le propre de la
23 présentation, sauf votre respect, c'est de
24 s'ajuster à la présentation qui a pu être faite de
25 preuve de part et d'autre, évidemment, dans ce cas-

1 ci, évidemment, du Transporteur.

2 Il y a des engagements qui ont été fournis,
3 il y a des réponses qui ont été fournies à ces
4 engagements-là qui nous permettent d'aller plus
5 loin dans ce que nous avons déjà dit dans notre
6 mémoire. Les questions avaient pour but
7 d'identifier ces éléments-là, on a eu les réponses.

8 Alors, premièrement, je me porte vraiment,
9 je ne comprends pas pourquoi on parle de
10 problématique d'équité procédurale lorsqu'on a
11 cette discussions-là.

12 Dans un deuxième temps, manifestement, mon
13 confrère n'a même pas lu encore les fameuses pages
14 en question. Puis comme monsieur Raymond le
15 mentionnait, c'est une indication de comment ça
16 pourrait fonctionner tout simplement pour qu'on
17 comprenne le temps que ça peut prendre.

18 Alors, je pense que l'introduction de
19 monsieur Raymond était parfaite. Il vous dit « Je
20 vous montre plutôt que de vous dire qu'est-ce que
21 ça pourrait prendre comme temps et quelle allure ça
22 pourrait prendre. » tout simplement. Il n'est pas
23 ici en train de faire un indicateur, il n'est pas
24 ici en train de créer, dans le fond, une donnée
25 d'indication par cet indicateur-là.

1 Ce n'est pas ça qu'il va faire, si on
2 regarde les pages dont on parle, qu'on n'a pas pris
3 le temps de regarder, ceci dit avec beaucoup de
4 respect pour mon confrère. Vous allez voir,
5 l'exercice n'aa simplement que pour but d'illustrer
6 le propos de monsieur Raymond.

7 Quant au fait que ce n'est pas si complexe,
8 que ce n'est pas si long, et que maintenant qu'on
9 sait que les données sont à la disposition du
10 Transporteur, ça devrait être fait. Et là, on
11 répond à une preuve qu'on a osée il y a quelques
12 instants dans les plaches précédentes où on nous
13 dit « C'est complexe, ça va être long, état
14 d'avancement deux mille vingt (2020) peut-être... »
15 et cetera, et cetera.

16 Alors je reviens, il n'y a pas de données
17 précises, on ne développera pas un indicateur qui
18 va vous dire « Aujourd'hui, les sectionneurs, tel
19 problème, les transformateurs, tel problème. On met
20 tout ça ensemble, il y a un indicateur untel et il
21 faut que vous agissiez, que vous n'agissiez pas. ».

22 Ça, je serais d'accord avec mon confrère.
23 Ce n'est pas ce qui est fait, c'est qu'on montre la
24 recette pour démontrer que ce n'est pas si complexe
25 que ça. Et ça, c'est la pure nature de répondre à

1 une preuve qui a été présentée où on nous dit
2 toutes sortes de choses quant à la complexité en
3 audience.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Dernier commentaire.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Hum, hum.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Le rôle du procureur, quel qu'il soit, tous mes
12 collègues ici ont le même rôle, c'est de s'objecter
13 au moment approprié lorsqu'il y a un élément de
14 preuve qui est en train d'être mis en place. On ne
15 peut pas, sinon on se fait, et puis avec justesse,
16 objecter, qu'on s'est objectés tardivement après
17 que la preuve a été administrée. Alors, il faut le
18 faire au bon moment et le moment de le faire c'est
19 lorsqu'on constate que le témoignage se déroule à
20 l'extérieur du cadre sur lequel il était
21 initialement prévu.

22 Le deuxième élément que je voulais vous
23 dire c'est que c'est sûr qu'en audience, par
24 ouverture, par gentillesse - parce qu'on est dans
25 un processus inquisitoire et non pas contradictoire

1 - on va rechercher des informations
2 supplémentaires.

3 Donc, par ouverture à aller chercher des
4 informations supplémentaires, ça nous permet de
5 décrocher du mémoire qu'on a déposé, décrocher de
6 la preuve non pas pour se rassurer puis dire « Bien
7 voici, j'ai fait mon travail dans mon mémoire et
8 puis les informations que j'ai obtenues confortent
9 mes opinions. ». Non, on part de l'information
10 qu'on a obtenue en audience pour aller encore plus
11 loin, pour développer d'autres arguments, d'autres
12 éléments que je n'ai pas vus, que mes collègues et
13 confrères d'Hydro-Québec n'ont pas vus, ils n'ont
14 pas eu la chance d'apprécier à leur juste valeur et
15 on demande à la Régie d'apprécier ces informations-
16 là.

17 Avec tout égard, des éléments de nouveauté
18 qui sont proposés en audience qui, habilement, on
19 présente comme étant une réfutation de la preuve
20 qui, elle la preuve, est déposée depuis le mois
21 d'août de l'année dernière, qui a bénéficié du
22 traitement équitable et réglementaire et
23 procédurier requis, avec égard, je m'inscris en
24 faux à l'égard de cette façon de procéder là.

25 Je m'en remets à vous cependant mais c'est

1 certain que si ces voies-là sont celles qu'on met
2 de l'avant, qu'on favorise, écoutez, ça va être des
3 dossiers qui, à chaque fois, on va devoir être à
4 l'affût de déterminer à quel moment des éléments de
5 nouveauté...

6 Ici, on a un cadre, on le suit, il y a de
7 la rigueur dans les demandes de renseignements, il
8 y a des rigueurs dans les décisions procédurales,
9 il y a des rigueurs dans les sujets identifiés en
10 termes d'intervention. En cours de route, ce n'est
11 pas vrai qu'on peut toujours se refaire. Avec
12 égard, c'est ce que je vous soumets, ça complète.

13 (10 h 19)

14 LE PRÉSIDENT :

15 Pour réfléchir un petit peu, un peu plus loin, on
16 va donc reprendre dans quinze (15) minutes et on va
17 donc faire faire... on va vous donner notre
18 indication quant à l'objection.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Si je peux me permettre juste un commentaire avant
21 que vous quittiez, Monsieur le Président, prenez le
22 temps de lire ce qui est dans la présentation parce
23 que mon confrère... non, vous, vous identifieriez ce
24 que vous voulez faire, vous ne l'avez pas fait une
25 seule fois identifier ce qui est problématique.

1 Vous dites ça « at large » sur des grands
2 principes, comme si on violait de grands principes.
3 Voyons ce qui a été fait, voyez ce qui a été fait.
4 Vous pourrez le faire dans votre délibéré, mon
5 confrère ne l'a pas fait devant vous.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Écoutez, comment vous voulez que je fasse ça à
8 brûle-pourpoint? C'est impossible. Je vais faire la
9 même chose que vous. Je vais prendre le temps de
10 l'examiner comme il faut, mais c'est sûr quand on
11 arrive avec des éléments de nouveauté, c'est ce que
12 ça suscite, des objections. Ça, c'est clair. Que
13 voulez-vous.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Fréchette. J'ai une question avant de
16 quitter à maître Pelletier. Si vous voulez vous
17 approcher, Maître Pelletier. Dans le... parce que
18 nous allons revenir, on va rendre une décision, on
19 va poursuivre. Est-ce que... est-ce que votre
20 équipe est complète pour procéder?

21 Me PIERRE PELLETIER :

22 Tout ce que je peux vous dire c'est que monsieur
23 Paquin qui allait à l'hôpital hier, tel que je vous
24 en avais informé, devait y retourner ce matin à
25 huit heures (8 h).

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K.

3 Me PIERRE PELLETTIER :

4 Alors je sais qu'il est parti là ce matin à huit
5 heures (8 h) et depuis ce temps-là je n'ai pas eu
6 de nouvelle. Ce que j'avais indiqué c'est que je
7 vous demanderais ce matin d'être reporté à cet
8 après-midi, quitte à ce que, si jamais il revient
9 assez tôt puis qu'il reste du temps on puisse
10 passer ce matin, mais ce qui me paraît le plus
11 vraisemblable, là, puis de toute façon il reste
12 quand même un certain pour la présentation de
13 l'AHQ-ARQ, ce qui me paraît le plus vraisemblable
14 c'est qu'on ne puisse passer que cet après-midi. En
15 espérant que ça aille bien, là, avec monsieur
16 Paquin.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bon, on espère le meilleur pour monsieur Paquin, ça
19 c'est bien entendu, mais on se comprend vous et moi
20 que si on arrive en après-midi, vous allez... on va
21 procéder même s'il est absent. Vous avez encore des
22 témoins à présenter?

23 Me PIERRE PELLETTIER :

24 J'ai... disons que l'élément principal de notre
25 présentation de ce matin c'est bien évidemment

1 monsieur Paquin qui l'a préparé.

2 LE PRÉSIDENT :

3 O.K.

4 Me PIERRE PELLETTIER :

5 Et qui va la livrer. Je m'attends à ce que certains
6 commentaires puissent être formulés par messieurs
7 Allard et Vézina aussi, mais attendons voir. Mais
8 c'est certain que... c'est certain que c'est un
9 élément...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Important.

12 Me PIERRE PELLETTIER :

13 ... très important de notre présentation.

14 LE PRÉSIDENT :

15 O.K.

16 Me PIERRE PELLETTIER :

17 Mais je suis quand même optimiste, là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On espère le meilleur. Merci. Donc quinze (15)
20 minutes et dix... allons donc jusqu'à moins vingt.
21 Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25 _____
(10 h 59)

1 LE PRÉSIDENT :

2 La Régie avant de rendre sa décision aimerait
3 savoir, Maître Fréchette est-ce que vous avez eu la
4 chance de regarder la présentation et de nous dire
5 quelles seraient les planches qui seraient visées
6 par votre objection.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Tout d'abord, j'ai fait la démarche d'intégrité que
9 je vous avais annoncée. C'est à dire de prendre le
10 mémoire. Alors, ce que j'ai fait, si vous allez au
11 mémoire de l'AHQ-ARQ, vous allez voir la section
12 sur les indisponibilités forcées qui est à la
13 rubrique 3.2.1. Ce que vous allez constater, cette
14 rubrique-là part de la page 10 et se complète à la
15 page 12. Si vous faites la comparaison avec les
16 planches qu'on a dans la présentation, qui débute
17 vraiment à la page, c'est parce que je veux vous
18 donner la page de la présentation comme telle,
19 c'est à la page 9. Vous allez à 9, 10, 11, 12 et
20 13, 14, 15, jusqu'à la plage où on arrive à 16 où
21 c'est charge de maintenance additionnelle. C'est
22 vraiment des, vous ne serez pas en mesure de faire
23 la correspondance entre le contenu du mémoire et le
24 contenu de la présentation, ce qui fait en sorte
25 que ça conforte l'objection que je vous faisais ce

1 matin à l'effet qu'on est avec des éléments de
2 nouveauté. L'objection ... En ce sens-là, si vous
3 me demandiez: « Maître Fréchette, est-ce que vous
4 voulez vous refaire? ». Alors l'objection ... Non
5 dans le sens que l'objection est maintenue. Je la
6 maintiens avec les mêmes...

7 LE PRÉSIDENT :

8 La formation a regardé cette question avec beaucoup
9 d'acuité, je pense, et on arrive avec la décision
10 que nous allons accueillir l'objection de
11 Maître Fréchette et sauf que nous on part de la
12 planche 10, non pas de la planche 9. La planche 9
13 étant quelque chose de l'an dernier, on considère
14 que c'est dans le domaine public, c'était connu,
15 c'était sous-jacent aux travaux de l'AHQ-ARQ. Donc,
16 nous ne tiendrons pas compte et on vous demande de
17 ne pas faire la présentation des planches 10 à 15
18 inclusivement.

19 Par contre, je peux comprendre que, puis là
20 on a eu un débat entre-nous, je vais être prudent
21 dans ce que je vais dire parce que les débats qui
22 sont à l'extérieur de cette salle restent, c'est
23 comme au chalet, ça reste à l'extérieur de la
24 salle. Je peux comprendre que l'intervenant ait
25 essayé d'illustrer sur les notions de durée et de

1 contenu, de faisabilité d'un indicateur de deuxième
2 génération. On pense pas que vous avez utilisé le
3 bon format, le bon soutien, le bon support.

4 Par contre, toute la question de savoir si
5 la faisabilité et la durée sont des questions
6 importantes. La Régie, au début, au panel 1, a posé
7 des questions sur quand recevrons-nous ce que nous
8 avons demandé l'an dernier? Cela ça reste là. Il
9 n'y a pas de problème, mais on pense que ce qui est
10 démontré là, puis on veut pas rentrer savoir la
11 véracité ou ça, on pense que ce n'était pas annoncé
12 et dans ce sens-là, on ne les retient pas puis on
13 vous invite à ne pas faire cette présentation-là.
14 Mais, par contre, pour ce que vous vouliez
15 illustrer, ce que je peux comprendre que vous
16 vouliez illustrer, si je comprends bien, si je suis
17 bien le débat, je pense que ça c'est tout à fait
18 pertinent et qu'on peut donc continuer. On peut
19 donc continuer votre présentation dans ce sens-là.

20 Maître Cadrin, ça vous va? Ça vous va pas,
21 mais on peut continuer?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Avec tout le respect, bien sûr que je vais pouvoir
24 continuer. Je vais respecter votre décision. Nous
25 allons respecter votre décision. Il y a des

1 éléments qui sont dans notre preuve actuelle, mais
2 peu importe, on le fera, je le ferai en
3 argumentation dans le fond, puis je verrai à faire
4 l'exercice avec vous. Alors j'ai pris note de 10 à
5 15, on ne le répétera pas, mais j'ai surtout pris
6 note de votre questionnement qui est à l'ordre du
7 jour, questionnement qui est à l'ordre du jour, qui
8 était la question 1, donc pour faire le fameux
9 indicateur IF, tel que demandé par la Régie l'année
10 passée, on a parlé des éléments de faisabilité et
11 des éléments de durée pour créer l'indicateur.
12 Peut-être que vous pouvez nous entretenir de façon
13 philosophique et non pas illustrative sur ce point-
14 là, à moins que j'ai mal compris la décision,
15 Monsieur le président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Non. Vous avez bien compris. Ce sont des questions
18 que nous voulons, on veut avoir de l'AHQ-ARQ sa
19 pensée là dessus. Il n'y a pas de doute.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Alors, Monsieur Raymond, je vous laisse répondre
22 donc à l'élément faisabilité de l'indicateur en
23 question et la durée pour cette faisabilité-là.

24 (11 h 05)

25 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

1 R. D'accord. Bien, c'est sûr que, avec l'expérience que
2 j'ai de ce domaine-là, l'an dernier quand je vous
3 ai présenté cette diapo-là, j'étais convaincu de la
4 faisabilité. C'est comme si je disais ici comment
5 le faire ou les ingrédients qui devaient la
6 composer. Alors, j'étais convaincu de la
7 faisabilité. Et je le suis encore évidemment. Et
8 j'étais convaincu à ce moment-là que ce n'était pas
9 quelque chose qui était très, très compliqué à
10 faire. Mais à l'époque je me disais, il est
11 possible que les données sont éparpillées un peu
12 partout. Là, j'ai compris cette année que, oui,
13 peut-être c'était vrai, mais qu'on a quand même mis
14 des efforts là-dessus pour accéder aux diverses
15 bases de données.

16 Et si on est en mesure de compter les IF,
17 bien, c'est qu'elles sont regroupées en quelque
18 part. Et si on est en mesure de faire d'autre chose
19 comme je vais vous mentionner, bien, c'est qu'elles
20 sont en quelque part. Une fois qu'elles sont en
21 quelque part, la partie... Là, je me suis reposé la
22 question hier soir, combien ça pourrait prendre de
23 temps. Alors, je me suis dit, bien, essayons dans
24 ma tête d'imaginer à quoi ça ressemblerait. Et puis
25 j'ai confirmé ce que je pensais, que ce n'est pas

1 quelque chose qui est très compliqué en termes de
2 traitement une fois qu'on a les données.

3 Et je me suis posé la question si on me
4 demandait, bien, si tu as à le faire, combien ça
5 prendrait... combien, si j'avais à donner une date
6 ferme et garantie, je me donnerais un petit peu de
7 marge peut-être. Mais dans ma tête je me suis dit,
8 c'est une... Et je n'aime pas toujours faire ça.
9 Mais ça serait l'équivalent d'une semaine de
10 travail, ou une semaine que je pourrais livrer
11 quelque chose comme ça si j'avais à le faire avec
12 mon expérience de consultant et de ce domaine-là.
13 C'est l'équivalent d'une semaine de travail. O.K.
14 Parce que je me garde un peu de réserve pour
15 m'assurer que tout va être beau.

16 Évidemment, en autant que les données sont
17 bien établies. Ce que je pense. Alors ce que je
18 fais souvent, je fais un exercice avec quelques
19 données. Puis ensuite, bien, je me dis, tout ce
20 qu'il restera, c'est de faire le même exercice. Au
21 lieu de le faire avec dix données, on pourrait le
22 faire avec six mille données. Donc, c'est la
23 question que je me suis posée. Et pour être sûr de
24 mon évaluation, bien, j'ai pris quelques heures
25 pour faire des exercices.

1 Alors j'ai confirmé ce que je pensais.
2 C'est que ce n'est pas tellement complexe et que
3 c'est pour être fait dans un délai assez rapide,
4 toujours étant entendu comment j'interprète la
5 définition d'une deuxième génération. Si on veut
6 mettre là-dedans des analyses pour voir, il y a-tu
7 des améliorations qu'on peut faire à nos processus
8 pour... C'est autre chose. Pour moi, un indicateur,
9 c'est une mesure, c'est une mesure de l'état de
10 santé du réseau dans ce cas-ci et d'essayer ensuite
11 d'analyser cette mesure-là puis voir ce qu'il faut
12 faire, c'est autre chose.

13 Comme j'ai dit tantôt, si le Transporteur
14 attend pour publier son indicateur de... faire
15 d'autre chose avec, bien, c'est là où peut-être
16 qu'on ne s'entend pas sur le contenu. Ce qui fait
17 que je me dis, c'est possible que, pour lui, ce
18 soit plus long parce qu'il y a... On n'a pas
19 défini, autrement dit, le - j'essaie de trouver un
20 meilleur mot que le « scope » - mais la portée du
21 besoin.

22 Ceci étant dit, j'ai en main la réponse à
23 l'engagement numéro 8. Hier, quand j'ai fait mon
24 exercice, j'ai conclu que, si on regarde ici
25 « pondérés par la durée », oubliez « avec impact »

1 entre parenthèses, j'ai conclu que l'exercice que
2 l'engagement numéro 8 nous donnerait, répond à la
3 ligne 1 sans la notion « avec impact ». O.K.

4 Et je constate ce matin que ça concorde.
5 Donc, en ayant obtenu, en ayant obtenu l'aval ou...
6 en ayant obtenu l'assentiment du Transporteur de
7 nous fournir les durées moyennes, bien, déjà ça
8 nous donne une très bonne information sur
9 « pondérés par la durée ». Parce que tout ce qu'on
10 a à faire par la suite, c'est de prendre la durée
11 puis la multiplier par le nombre d'IF, et on a
12 comme un nouvel indicateur qui nous permet donc...
13 Je constate que, une fois que le Transporteur s'est
14 engagé, ça a été rapide. Ce qui confirme ce que je
15 pensais.

16 Et pendant qu'on a l'engagement numéro 8 en
17 main, on peut voir aussi comment, ça, ça peut nous
18 aider à améliorer notre vision de l'IF. Alors, la
19 première chose que, moi, je constate, c'est que les
20 sectionneurs, on voit que les sectionneurs, la
21 cinquième famille...

22 Q. [27] Peut-être juste le temps aux gens de prendre
23 l'engagement numéro 8, parce qu'on comprend qu'on a
24 escamoté une partie de votre présentation. Mais,
25 là, l'engagement numéro 8 est entré aussi. Donc, il

1 n'était pas dans votre présentation. Donc, vous
2 allez nous en parler, peut-être pour qu'on puisse
3 le visualiser avec vous.

4 (11 h 11)

5 Vous nous faites signe quand vous êtes prêt
6 à la Régie. Allez-y, Monsieur Raymond, quant à vos
7 commentaires sur l'engagement 8 fourni ce matin.

8 R. Oui. Alors, ce qu'on voit rapidement, c'est que,
9 ici, l'abscisse, c'est non plus un nombre
10 d'indisponibilités, mais c'est une durée moyenne.
11 Alors, on peut voir, exemple, les transformateurs,
12 parce que ce qui nous intéresse un petit peu plus,
13 c'est la septième famille, on voit que la moyenne
14 en gros depuis deux mille neuf (2009), la moyenne
15 annuelle des durées a varié entre sept et onze
16 (7-11). O.K. Alors que les sectionneurs, ça a varié
17 entre soixante et quatre-vingt-douze (60-92) à peu
18 près.

19 Bon. Évidemment, première remarque, c'est
20 que dès... quand on demande les moyennes, on
21 demande des chiffres. Puis ici, bien, dans certains
22 cas, on donne des chiffres. Dans certains cas, on
23 donne des graphiques. C'est sûr qu'avec les
24 graphiques, on peut faire un exercice avec la règle
25 pour essayer de trouver les chiffres. Mais je ne

1 pense pas que ça contribue à un allégement
2 réglementaire si tout le monde doit faire ça.
3 Premier commentaire.

4 Ensuite, on voit, si on regarde les
5 sectionneurs, encore là qui nous intéressent
6 aujourd'hui, et ça me permet de faire le lien avec
7 la discussion que vous avez eue hier. C'est...
8 quand on a, je pense, c'est trois cent quatre-
9 vingt-neuf (389) interruptions qui sont dues à des
10 sectionneurs plus transformateurs, laquelle des
11 deux a le plus grand poids en termes d'impact sur
12 les interruptions des CHI.

13 Et je me souviens de monsieur Louis-Omer
14 Rioux qui était assis ici à quelques occasions qui
15 était l'loitant, qui nous disait, pour les éléments
16 les plus importants sur l'impact aux interruptions
17 clients, ce sont les disjoncteurs et les
18 transformateurs, certaines classes de
19 transformateurs sans doute.

20 Alors, ce qui me fait dire que, dans le
21 fond, dans mon trois cent quatre-vingt-neuf (389),
22 il y a beaucoup plus de transformateurs que de
23 sectionneurs, si je me fie à ça. Et si je me fie
24 aux cotes d'impact qu'on peut retrouver dans les
25 dossiers précédents, là on veut voir les

1 sectionneurs, ils n'ont jamais une cote d'impact de
2 plus que six. Alors ça confirme tout ça.

3 Et ici, donc si je continue en disant que
4 les sectionneurs ont un impact moins grand que, par
5 exemple, les transformateurs ou les disjoncteurs,
6 toujours sur la fiabilité du réseau, bien, ici, on
7 voit que c'est ces sectionneurs-là qui ont un moins
8 grand impact, ont des durées plus longues. Alors,
9 quand on va intégrer la durée et les impacts, ça va
10 changer un peu la signification d'un IF de
11 génération deux.

12 Donc, avec ça, si on multiplie ça par le
13 chiffre, le nombre d'IF, bien, on obtient donc ce
14 que je dis, si je reviens à ma diapo. C'est que,
15 selon moi, plus de la moitié du travail, pour avoir
16 une IF de deuxième génération, bien, en nous
17 fournissant ça, le Transporteur est très bien
18 avancé. Ce qu'on dit après, bien, pondérons ça par
19 la cote d'impact qui existe déjà dans les dossiers
20 que vous revoyez souvent dans les dossiers
21 d'investissement de moins de vingt-cinq millions
22 (25 M\$). Comme, par exemple, le dossier R-4013-2017
23 où vous avez des belles figures avec de la couleur
24 puis qui montrent à gauche la cote d'impact puis,
25 en haut, la probabilité. Mais, moi, c'est la cote

1 d'impact qui m'intéresse.

2 Q. **[28]** Juste peut-être pour compléter cette question-
3 là. Quand vous dites « la cote d'impact », c'est la
4 cote d'impact par équipement? De quoi on parle?

5 R. Le Transporteur s'est donné, à partir de deux mille
6 huit (2008), avec tout le dossier avec CIRANO, il
7 s'est donné une cote d'impact qui varie de un à
8 neuf pour chaque équipement. Puis on peut voir,
9 encore là dans des dossiers précédents que, par
10 exemple, pour les trente-deux mille sectionneurs de
11 l'époque, bien, il y a un certain nombre qui sont
12 qu'une cote un, un certain nombre qui sont une
13 cote, je pense, trois, quatre, cinq, six. Il n'y en
14 a aucun dans des cotes huit et neuf.

15 C'est comme si tous les équipements avaient
16 une cote d'impact, O.K., qui permet au Transporteur
17 de bâtir ces tableaux-là qui apparaissent dans les
18 dossiers d'investissement de moins de vingt-cinq
19 millions (25 M\$).

20 Q. **[29]** Mais elle n'est pas uniforme par famille. Elle
21 va varier dans chacune des familles, comme vous
22 venez de l'liquier?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[30]** C'était ça ma question.

25 (11 h 16)

1 R. Tout à fait. Bon. Donc, le deuxième sujet qu'on
2 avait annoncé c'est, évidemment, les charges de
3 maintenance additionnelles. Encore là, un peu
4 d'historique...

5 Q. **[31]** On voit la planche 16 maintenant, ce que j'en
6 comprends, juste pour qu'on s'y retrouve.

7 R. Oui. Voilà.

8 Q. **[32]** Et là s'arrête mon rôle.

9 R. Donc, encore là, je voulais faire...

10 Q. **[33]** Pour l'instant, pour les fins des notes
11 sténographiques, là.

12 R. ... un peu d'historique vu, évidemment, de notre
13 point de vue. Alors, si on revient il y a deux ans,
14 dans le dossier R-3934-2015, le Transporteur
15 demandait trente-six millions (36 M), il y avait
16 quatorze millions (14 M) d'une année puis vingt-
17 deux millions (22 M) de l'autre. L'an dernier, le
18 Transporteur a présenté quatre scénarios et la
19 demande, là, on se souvient, de quarante-cinq
20 millions (45 M), qu'on voit ici, à gauche, que
21 madame Roquet nous a présentés hier mais qui
22 provenait aussi du dossier de l'an dernier. Et on
23 avait nos fameuses courbes de couleur, dont on a
24 parlé l'an dernier et dont maître Cadrin a posé
25 quelques questions hier. Et ça, c'était ce qu'on

1 avait devant nous. C'est que ça disait : « Bon,
2 quelle courbe que vous trouvez la plus belle? », on
3 avait toujours un petit peu de misère puis on
4 disait : « Bien, si vous nous donniez un indicateur
5 économique sur ces quatre courbes, pas seulement un
6 indicateur de notion de risque peut-être qu'on
7 serait plus à même de prendre une décision sur
8 laquelle des courbes est préférable. » Il y avait
9 des éléments, comme on voit dans le tableau de
10 gauche, mais, nous, ce qu'on disait : « Oui, mais
11 en termes économiques, laquelle de ces courbes-là
12 va avoir plus d'impact sur l'IC, va avoir plus
13 d'impact sur la sécurité, et caetera? » Alors,
14 c'est là qu'on en était.

15 Dans le dossier 3934, je reviens un peu en
16 arrière, donc nos... nos préoccupations, c'était
17 que, bon, comme je viens de dire, les actions de
18 maintenance additionnelles n'étaient pas justifiées
19 économiquement. Quand je dis, « économiquement »,
20 bien, ça vient avec une notion plus d'argent que de
21 notion de risque. On avait discuté un peu sur la
22 limite au niveau de fiabilité recherché par le
23 Transporteur. C'est clair que, la fiabilité, on
24 peut toujours en rechercher plus mais il y a un
25 critère qu'on se donne, qui... qu'on doit accepter,

1 là. C'est qu'à partir de certains moments, ça coûte
2 tellement cher d'en obtenir qu'on arrête d'en
3 mettre.

4 Bon, il n'y avait pas de scénario optimal.
5 Dans le sens qu'au lieu de nous dire : « Bien, on a
6 un million de scénarios puis le meilleur c'est
7 celui-là », quand je dis ça, ça a l'air un peu
8 ésotérique mais l'optimisation nous permet de faire
9 ça. C'est qu'elle nous permet de trouver, dans une
10 modélisation, la meilleure des solutions sur un
11 très grand nombre de solutions. Et nous avons
12 recommandé de ne pas reconnaître les trente-six
13 millions (36 M).

14 La Régie, dans sa décision sur ce dossier-
15 là, avait mentionné : « Bien, il faut avancer avec
16 prudence et la Régie ne peut donner son aval à
17 l'intensification du rythme des activités du
18 Transporteur sur la seule base d'un acte de foi »
19 et avait mentionné qu'une démonstration économique
20 serait à faire.

21 Si on avance d'une année, à l'année
22 dernière. Donc, nous avons... bon, ça, je le
23 répète, là. Nous avons... nos préoccupations
24 étaient que l'IF, dans sa présentation de l'époque,
25 était non représentatif. Encore là, l'absence d'un

1 scénario optimal. Les actions ne sont pas
2 justifiées économiquement et on avait recommandé de
3 ne pas reconnaître les quarante-cinq millions
4 (45 M).

5 Et ce que nous interprétons d'où on en est
6 après l'année passée et pour un peu... par rapport
7 à ce que madame Roquet interprétait hier, alors,
8 nous, ce qu'on interprète c'est que l'année passée,
9 bien... on a vu tantôt, il y avait quatre
10 scénarios, A, B, C, D, là. Bien, nous, dans notre
11 interprétation, ces scénarios-là ne sont pas
12 rejetés, là. O.K.? Nous, comme j'ai dit tantôt, on
13 voulait avoir un petit plus d'information pour
14 juger laquelle de nos quatre courbes était
15 préférable. Et je ne pense pas que... en tout cas,
16 nous, dans notre interprétation, qu'on rejette les
17 autres scénarios en ce moment. Et, contrairement à
18 ce que madame Roquet... c'était clair, là, qu'elle
19 a dit : « Bien, moi, une fois que j'ai mon scénario
20 D, les autres, on ne les travaille pas. »

21 La décision de la Régie, la D-2017-021,
22 mentionnait que l'ébauche de démonstrations
23 économiques serait à approfondir et peu... bon,
24 ici, c'est notre interprétation, que... en
25 fouillant, là, on n'a pas vraiment vu que la Régie

1 avait dit que le scénario est définitif, là, le
2 scénario D. Et comment je peux être... me dire ça?
3 C'est que, si la Régie avait décidé que le scénario
4 de l'année passée était définitif, bien, pourquoi
5 aurait-elle demandé des scénarios alternatifs dans
6 le dossier actuel? Alors, c'est un peu ce qui guide
7 mon interprétation.

8 (11 h 21)

9 Donc, cette année, on a beaucoup de nouvelles
10 choses qui peuvent être intéressantes. Alors,
11 premièrement... Puis quand je dis, « un nouveau
12 modèle », là, peut-être que quelqu'un va appeler ça
13 un outil, peut-être que quelqu'un va dire : « On a
14 modélisé quelque chose différemment. » Mais quand
15 je dis, « nouveau modèle », je parle pas du modèle
16 de gestion des actifs.

17 Le modèle de gestion des actifs, puis ça,
18 le Transporteur nous l'a bien liqué à la réunion
19 technique, alors là, ils ont développé un module,
20 si on veut, qui va après le modèle de, en aval du
21 modèle de gestion des actifs pour analyser les
22 impacts des scénarios de maintenance en termes de
23 défaillances, indisponibilités forcées et
24 interruptions de service. Puis on sait que ça,
25 c'est les trois ingrédients qui sortent de leur

1 nouveau modèle et qui entrent dans le prochain, qui
2 est le nouveau modèle développé par la firme Roland
3 Berger qui est en aval de celui-ci en haut, pour
4 évaluer les impacts économiques de ces intrants.

5 Alors, le Transporteur, si je résume, a
6 analysé ça serait quoi les impacts d'un ou
7 plusieurs scénarios de maintenance sur ces trois
8 éléments là et, à partir de ça, Roland Berger a mis
9 ça en dollars. Alors, on voit que par rapport à
10 l'année passée, grande évolution en termes d'outils
11 pour nous permettre, si je reviens à tantôt, de
12 choisir laquelle de nos quatre courbes de couleur
13 pourrait être la meilleure.

14 Et ici, donc, nous sommes d'avis que le
15 Transporteur a maintenant une structure de modèle
16 permettant, évidemment avec certaines limitations
17 perfectibles qu'on a soulevées et que d'autres
18 intervenants aussi, pour leur permettre maintenant
19 de comparer divers scénarios de maintenance et de
20 déterminer le plus rentable, le plus rentable dans
21 ceux qu'il compare et non seulement un scénario
22 rentable.

23 Autrement dit, souvent, on peut dire
24 « Bien, j'ai un scénario rentable. Je vais me
25 satisfaire de ça. » mais, encore là, peut-être dans

1 ma tête d'optimisateur, je me dis « Bien, est-ce
2 que je pourrais en trouver un qui est un peu plus
3 rentable. » au lieu d'avoir cent millions (100 M)
4 de mieux, peut-être que si j'en ai un autre qui
5 m'en donne cent cinquante millions (150 M), je
6 serais peut-être fou, toujours du trente et un
7 millions (31 M) de gains, je serais un peu fou de
8 ne pas essayer de le trouver et toujours basé, je
9 pense que c'est ça qui est important, sur des
10 mesures économiques tangibles et non seulement sur
11 une notion de risque plus abstraite.

12 Alors, souvenons-nous l'année passée, on
13 regardait les quatre courbes puis on ne savait pas
14 trop, il y en a une qui avait un risque de huit,
15 l'autre douze (12), et cetera. Alors là,
16 maintenant, c'est plus des dollars. Et je pense, et
17 ça fait un peu écho à ce que monsieur Gosselin a
18 dit, je pense, c'est qu'on l'a le modèle
19 maintenant. Perfectionnons-le et, bien, d'après
20 moi, il ne faut pas qu'il serve juste à répondre à
21 la demande de la Régie de dire « Montrez-moi que
22 votre scénario de l'année passée est rentable. »
23 mais il pourrait servir à beaucoup plus, c'est-à-
24 dire d'identifier le meilleur scénario parmi un
25 certain nombre de scénarios qu'on lui fournira.

1 Alors donc, on est d'avis que le
2 Transporteur ne peut pas se soustraire à présenter
3 plusieurs scénarios comme il l'a d'ailleurs fait
4 dans le passé, c'est-à-dire que dans le passé, il a
5 présenté plusieurs scénarios - on l'a vu l'an
6 dernier - et comme il le fait notamment, par
7 ailleurs, dans ses dossiers d'investissement, il
8 présente plus qu'une solution puis il permet de
9 comparer.

10 Maintenant, si on regarde, donc on
11 reconnait à gauche le résumé de toutes les pièces
12 qui ont été évaluées par la firme Roland Berger,
13 alors il y a cinq pièces qui ont été cumulées,
14 qu'on voit, les cinq premières à gauche, et la
15 somme donne six cent trente-deux millions (632 M)
16 de, on va appeler ça des gains mais je pense qu'il
17 y a un autre terme mais, et avec les analyses de
18 sensibilité qu'on voit ici à gauche à cinq cent
19 quatre-vingt-quinze (595) et sept cent cinquante-
20 deux (752). Donc ça, c'est la fourchette des
21 analyses de sensibilité qui ont été faites dans la
22 preuve initiale.

23 Dans les cinq morceaux, il y en a deux qui
24 nous préoccupent particulièrement, c'est la
25 dégradation additionnelle évitée de deux cent vingt

1 millions (220 M) dont on va parler et l'impact sur
2 la disponibilité du transit point à point de
3 soixante-huit millions (68 M) dont nous avons les
4 deux, on en a parlé dans notre preuve.

5 Et puis avec, évidemment, l'information de
6 plus on pourra ajouter ce qu'on va ajouter et
7 rappelons-nous aussi qu'il y a eu d'autres analyses
8 avec l'actualisation qui ont été faites par Roland
9 Berger suite à une demande de renseignements de la
10 Régie et ici, j'ai mis la première à gauche mais
11 j'aurais pu mettre une des deux autres aussi mais
12 les préoccupations sont les mêmes et, à toutes fins
13 pratiques, les conclusions aussi, juste les
14 chiffres qui changent un petit peu.

15 Première préoccupation, la charge de
16 maintenance additionnelle, l'effet spirale, donc on
17 parle du deux cent vingt millions (220 M) et j'ai
18 reproduit à gauche une figure qui nous montre bien
19 ce que le Transporteur a fait.

20 Et on en a parlé assez longtemps donc je ne
21 vais pas passer à travers toutes les étapes mais
22 souvenons-nous que ce que le Transporteur fait,
23 c'est qu'il simule des défaillances, ou des écarts
24 de défaillance, et il se dit « Une année donnée,
25 bien, je dois hausser ma maintenance corrective au

1 dépens de ma maintenance systématique,
2 conditionnelle. » dépendant comment on l'appelle.
3 (11 h 26)
4 Alors cette année, bien j'ai comme plus de
5 défaillances, je vais faire plus de corrections,
6 puis ça va avoir un impact sur celles... ma
7 maintenance normale. Et comme je fais moins de
8 maintenance normale, bien j'ai une spirale qui
9 s'installe et à chaque année la maintenance normale
10 que je ne pourrai pas faire, elle va m'entraîner
11 d'autres indisponibilités que je vais devoir
12 corriger. Puis l'année d'après, bien je vais faire
13 encore moins de maintenance normale. O.K.

14 Pourquoi je dis encore moins? C'est parce
15 que la somme de ces deux étapes-là est un budget
16 fixe. O.K. On en a parlé, je pense, assez
17 longuement. Ce qui fait que qu'est-ce qui arrive
18 s'il fait plus de correctifs parce qu'il y a plus
19 de défaillances, bien il fait moins de
20 systématique. Et s'il fait moins de systématique,
21 on voit la courbe ici qui augmente, il crée des IF
22 de plus ou des défaillances de plus. Donc, d'un
23 côté j'ai mis zéro dollar et j'ai créé beaucoup de
24 défaillances de plus.

25 Dans notre mémoire on a dit : bien dans la

1 vraie vie, là, ils vont injecter des dollars à un
2 moment donné peut-être parce que... Alors ici, ils
3 n'en injectent pas. S'ils en injectaient, qu'est-ce
4 que ça ferait? Bien c'est que la courbe ici, elle
5 ne monterait pas aussi vite. Alors ce qu'il a fait
6 c'est qu'il... bon. Ici, on dit qu'il n'en a pas
7 injecté, mais quand il dit : bien j'ai deux cent
8 vingt millions (220 M\$), bien c'est comme s'il en
9 avait injecté. O.K. Alors je vais passer à la
10 prochaine. Son deux cent vingt millions (220 M\$)
11 est ici, c'est l'écart en coûts directs. Donc ici
12 il dit... bien ici, il dit : en n'ayant pas injecté
13 de dollars à chaque année, voici mes clients heures
14 interrompues qui... qui augmentent ou mes IF, les
15 deux. Mais il dit : je n'ai pas injecté d'argent,
16 mais ici ça me coûte deux cent vingt millions
17 (220 M\$).

18 Donc, moi, la façon que je vois ça, s'il
19 injectait ce deux cent millions de dollars
20 (220 M\$)-là au fur et à mesure, bien les effets
21 seraient moindres. O.K. Alors dans le... si je
22 reviens à l'autre courbe ici, s'il injectait son
23 deux cent vingt millions (220 M\$), bien il y a une
24 des autres... un des autres bâtonnets qui serait
25 moins élevé. Parce qu'en injectant, cette courbe-là

1 aurait monté moins vite et ces chiffres-là auraient
2 été plus petits. Donc on ne peut pas... il ne peut
3 pas dire : j'ai mon deux cent vingt millions
4 (220 M\$) et en même temps mes IF ou mes
5 défaillances ou mes CHI ne baissent pas. C'est...
6 on ne peut pas avoir les deux. S'il met son deux
7 cent vingt millions (220 M\$) il doit réduire ses...
8 ses écarts en clients heures interrompues ou en IF.
9 Et est-ce que ça va donner moins que deux cent
10 vingt millions (220 M\$)? C'est possible. Ou plus ou
11 probablement moins, parce qu'il faut qu'il réduise.

12 Alors l'idée c'est un peu ça. C'est qu'au
13 début il dit : je n'injecte pas de nouvel argent.
14 Puis ensuite il dit : bien là j'ai un deux cent
15 vingt millions (220 M\$). Bien le deux cent vingt
16 millions (220 M\$) que tu mets comme remède, il faut
17 qu'il y ait un effet positif. Alors pour le deux
18 cent vingt millions (220 M\$).

19 Pour le point à point, alors encore là dans
20 le mémoire on voit que nous avons démontré que les
21 revenus perdus du Producteur ne seront... qu'il a
22 reportés avec un impact net négligeable - les
23 livraisons du Producteur comptent pour quatre-
24 vingt--neuf (89) en deux mille seize (2016). Et je
25 ne peux pas m'empêcher quand je vous dis ça de

1 faire référence à ce que je faisais dans une autre
2 vie et je faisais ça à tous les jours, là, alors
3 cette formule-là je la connais bien, que je ne dois
4 pas compter juste les revenus, mais les revenus
5 moins la valeur marginale de l'eau.

6 (11 h 31)

7 Et aussi, bien évidemment on peut dire que
8 c'est seulement quatre-vingt-neuf pour cent (89 %)
9 et on sait, parce que ces clients-là se présentent
10 ici souvent, là, on a quelques clients qu'on
11 connaît aussi, qui ont des capa... et que... il est
12 de notoriété publique, là, que ces clients-là ont
13 des capacités de stockage hydraulique, dont
14 Brookfield qui a notamment du stockage sur la
15 rivière la Lièvre et Nalcor évidemment avec le
16 réservoir multiannuel Smallwood, là, qui est un des
17 plus gros réservoirs qu'on peut imaginer, là. Alors
18 il n'y a pas vraiment de problème à garder l'eau
19 là. De toute façon il y a une grosse partie de
20 l'eau qui appartient à Hydro-Québec, là, je
21 n'embarquerai pas dans cette discussion-là. Mais
22 donc c'est pas seulement le Producteur qui a une
23 capacité de reporter ses ventes.

24 Et hier, bien, la firme Roland Berger dans
25 leur réponse disait: « Bien, là, s'il y a un client

1 de point à point qui est à base éolienne, ça
2 pourrait être différent », mais évidemment, ils
3 nous ont vite dit qu'il n'y en avait pas et puis la
4 démonstration qu'on a vu hier, pour nous, elle ne
5 nous convient pas et ce qu'on a retenu c'est que
6 l'analyse aux interconnexions doit couvrir
7 l'ensemble des systèmes électroniques et ne doit
8 pas singulariser le producteur. Alors, évidemment,
9 on n'est pas d'accord et pour montrer que c'est une
10 bonne idée de singulariser les différentes parties
11 impliquées, bien Roland Berger a fait une telle
12 singularisation, dans le cas de la charge locale,
13 si on voit à la page suivante, ce qu'ils ont fait
14 dans le fond, c'est qu'ils ont dit : « Bien, ici,
15 le résidentiel a une proportion de, je pense que
16 c'est quatre-vingt-douze pour cent (92%), vous
17 m'excuserez. L'industriel, le commercial a une
18 proportion de huit, puis les grandes entreprises
19 c'est très petit. » Alors, ils ont fait vraiment
20 une analyse de l'impact des interruptions pour
21 chaque type de client. On pourrait remplacer les
22 titres ici par Production Hydro-Québec, Brookfield,
23 Nalcor et les autres et l'exercice serait, selon
24 les termes utilisés pour être singularisés.

25 Ça me permet de faire un petit commentaire,

1 encore là, tantôt je vous ai parlé de deux nouveaux
2 modèles, le B08 et le B09, chacun ayant eu une
3 présentation le vingt-deux (22) septembre et chacun
4 ayant eu une présentation hier et voyez ici, c'est
5 quand même un niveau de détails assez précis, ce
6 qui fait que si je me pose la question : « Comment
7 ils ont fait ça? » avec quelque chose comme ça,
8 puis ce qui a été décrit dans le B-09, je peux vous
9 dire que si je le lis tout comme il faut, il manque
10 pas beaucoup d'informations.

11 Alors, ma compréhension c'est que la partie
12 du modèle Roland Berger a été détaillée tellement
13 qu'il n'y a quasiment pas eu de demandes de
14 renseignements, il y a eu très peu de questions
15 lors de la séance technique, alors je me disais,
16 c'est un bon exemple pour démontrer, surtout des
17 sujets compliqués comme ça, quand c'est bien liqué,
18 que chaque ingrédient est bien liqué, ça facilite
19 de beaucoup la compréhension et l'allégement
20 réglementaire, et caetera. Ce qui fait qu'il y a
21 des notions du Transporteur, ça fait peut-être deux
22 trois ans que l'on essaie de les comprendre, ici je
23 peux vous dire, le rapport il est plus long, mais
24 on veut savoir comment il l'a fait, si on se donne
25 la peine de le lire. Alors, je voulais simplement

1 mentionner ça comme piste future.

2 Donc, notre conclusion, vous aurez compris
3 qu'on recommande d'enlever le deux cent vingt
4 millions (220 M), à défaut d'avoir peut-être une
5 meilleure démonstration et ici avec soixante-huit
6 millions (68 M) de point à point. O.K. C'est le
7 point à point qui fait que l'ert n'a pas enlevé les
8 gains de reporter une vente, par exemple, le
9 producteur. Alors, ça, c'est la conclusion.

10 Si on enlève le deux cent vingt (220), plus
11 le soixante-huit (68), ça donne presque trois cents
12 (300) et on va se retrouver sous la ligne du seuil
13 de rentabilité. C'est sûr que ça été mentionné
14 hier, il y a des éléments qui n'ont pas été
15 comptés. On parlait de conservateur à plusieurs
16 endroits, alors peut-être que, justement, si on
17 enlève ces morceaux-là et qu'on procède à une
18 deuxième génération de cette démonstration-là,
19 peut-être que les éléments qui ont été mis de côté,
20 parce qu'on disait : « On n'en a pas besoin », bien
21 peut-être que ça pourra être utile. Donc, c'est
22 notre conclusion sur cette partie-là.

23 On a aussi dans notre preuve, je vais
24 passer rapidement, montrer d'autres éléments dans
25 le processus. Donc, la corrélation entre les

1 défaillances et la dégradation, il y avait une
2 hypothèse que toutes les défaillances partielles
3 auraient engendré une défaillance complète. Nous
4 considérons que ça amène une surévaluation. Il y a
5 des hypothèses qu'on a remises en question sur la
6 corrélation entre les défaillances simulées et les
7 IF et le Transporteur tente de faire une
8 corrélation entre les IF et les interruptions de
9 clients, mais en réalité quand on regarde les
10 données historiques, la corrélation est très très
11 faible.

12 Autres éléments aussi. Bon. Pour arriver à
13 notre recommandation, on constate que les
14 indicateurs de fiabilité du Transporteur
15 s'améliorent constamment et sont largement meilleur
16 que ceux des réseaux comparables. Si vous regardez
17 l'indicateur « Composite », vous voyez que le SAIDI
18 du Transporteur est de trente (30) minutes, alors
19 que la moyenne est de cent vingt (120), alors vous
20 voyez, quand je vous parlais de fiabilité tantôt,
21 je sais que c'est important, mais quand on compare,
22 on voit est-ce qu'on a une fiabilité qui nous coûte
23 cher parce qu'elle est, en tout cas, on sait
24 qu'elle est ... Nous ce qu'on dit, c'est que
25 l'indicateur composite nous dit que notre fiabilité

1 elle est enviable.

2 (11 h 36)

3 Par contre, les coûts d'loitation et de
4 maintenance sont un peu plus élevés que ceux des
5 réseaux comparables. Encore là, l'incapacité de
6 rapidement donner suite au développement de IF, peu
7 représentatif. Le refus de présenter des scénarios
8 alternatifs. Plusieurs initiatives permettant
9 d'améliorer la productivité de façon significative,
10 alors monsieur Tessier, nous a vraiment présenté un
11 paquet d'initiatives, ça fait déjà deux, trois ans
12 aussi, pour dire : « Maintenant, on est capable de
13 réduire le temps pour faire nos choses parce qu'on
14 planifie mieux, on les regroupe », et caetera. Et,
15 l'an dernier, on avait poser la question : « Est-ce
16 que ces améliorations de productivité-là, quand
17 vous projetez votre MGA dans le futur, est-ce que
18 vous en tenez compte? » Ce qu'on nous a répondu,
19 c'est : « Notre MGA tient compte de la productivité
20 historique. » O.K. Alors, ça, c'est un autre
21 élément qui nous permet de croire qu'il y a des
22 choses qui vont mieux qu'on pense.

23 Et le Transporteur a toujours la capacité
24 de prioriser les interventions de maintenance les
25 plus critiques. Des fois, on va nous arriver, on va

1 dire un budget spécifique de huit millions (8 M)
2 pour ça, il y a un enjeu de sécurité, par exemple,
3 mais toujours sur trois cent quarante-six millions
4 (346 M). J'ose croire que, si la Régie n'accorde
5 pas, mettons, un de ces huit millions (8 M)-là
6 qu'il y a un enjeu de sécurité, mais j'ose croire
7 que le Transporteur va quand même adresser cet
8 enjeu. Puis dans le trois cent quarante-six
9 millions (346 M), bien, l'enjeu de dernière
10 priorité, c'est lui qui va en souffrir, ça ne sera
11 pas l'enjeu prioritaire de sécurité.

12 Bon, perte de transport, une diapo. Donc,
13 pour liquer l'écart entre les pertes de deux mille
14 quinze (2015) et deux mille seize (2016). Donc,
15 l'énergie transitée, on l'a vu dans notre preuve
16 toujours, n'lique que seize pour cent (16 %) de
17 l'augmentation du taux de perte. O.K. Le taux de
18 perte a augmenté de trois virgule quarante-trois
19 pour cent (3,43 %) et l'énergie transitée en lique
20 seulement zéro virgule cinquante-cinq pour cent
21 (0,55 %).

22 Monsieur Talbot nous a dit : « Bien, il y a
23 une autre portion qui s'lique par le transit
24 nord/sud », on est en attente de l'engagement 5.
25 Et, en relisant les notes sténographiques ce matin,

1 j'ai compris que la discussion c'était que vous
2 allez nous indiquer, pour chacune de ces années-là,
3 de deux mille treize (2013) à deux mille seize
4 (2016), combien a transité sur ce qu'on appelle, en
5 aval de la limite sud. Et puis en ayant en main la
6 réponse à l'engagement numéro 5, bien, je ne vois
7 pas de chiffre à part l'année, là. Et puis donc,
8 ici, c'est essentiellement, ce que monsieur Talbot
9 nous a déjà dit, là, donc il n'y a aucun chiffre
10 qui a été rajouté à ça. Alors, ça ne nous permet
11 pas de pouvoir avancer sur notre appréciation des
12 pertes. Et on va attendre, évidemment, à l'année
13 prochaine pour ça.

14 Mais, encore là, c'est notre perception, on
15 ne perçoit pas un empressement du Transporteur à
16 liquer les augmentations des pertes depuis quelques
17 années.

18 Planification du réseau. Alors, on a eu une
19 bonne présentation, ici, le vingt-sept (27)
20 novembre, sur les améliorations permettant de
21 hausser la limite de transit sur certains tronçons
22 du réseau. Pour nous c'est intéressant parce que,
23 si on trouve des façons, on va dire, ça peut être
24 des façons... modélisation ou des équipements moins
25 chers pour augmenter la capacité de transit, bien,

1 ça peut tout à fait éviter des investissements
2 futurs dans le réseau. Pour certains cas, le
3 Transporteur nous l'a confirmé en réponse à nos
4 demandes de renseignements.

5 Par contre, il y a quelque chose qui nous a
6 préoccupés. C'est des dépenses pour étudier des
7 problématiques qui ne serviront qu'en cas d'un
8 prochain projet de production éloignée. Étant donné
9 les grandes incertitudes sur untel projet, en
10 termes géographiques et temporels, là, le
11 Transporteur, qu'on a demandé : « De quel projet
12 vous pensez... », il n'avait pas d'idée, donc
13 comment on peut savoir qu'on n'aura pas... nos
14 automatismes ne suffiront plus si on ne sait pas
15 trop quel projet? Et, quand on suit l'actualité
16 politique, et caetera, bien, le prochain projet de
17 production éloignée, là, je ne pense pas qu'on le
18 voie un jour de notre vivant, mais en tout cas.

19 Alors, tout ça, ça nous montre qu'il y a
20 des coûts qui sont engagés, qu'on voit ici, selon
21 un des engagements, pour développer cet
22 automatisme-là qui, à notre avis, est plus ou moins
23 justifié à l'instant. De faire un peu de recherche,
24 pas de problème, mais... Alors, ça, ça nous montre
25 qu'il y a peut-être encore des endroits, dans les

1 budgets du Transporteur, qui peuvent faire preuve
2 d'efficience.

3 (11 h 41)

4 Finalement, sur les recommandations. La
5 réduction d'un point un million (1.1 M), alors on
6 résume. Première chose, quand on analyse les
7 objectifs corporatifs comme on fait depuis quelques
8 années, on recommande une réduction d'un point un
9 million (1,1 M) du montant de deux point deux
10 millions (2,2 M). À chaque année, quand on prédit
11 qu'il y a des objectifs pas assez ambitieux, à
12 date, on a assez une bonne fiche, ça se produit pas
13 mal un peu comme on l'a prédit.

14 Bon, ça, ici on l'a mentionné, ne pas
15 augmenter le budget pour la maintenance
16 additionnelle, c'est comme si on se dit, bien, il y
17 a peut-être un besoin, mais avec les demandes qu'on
18 a de développer un nouveau IF de deuxième
19 génération, de montrer d'autres scénarios, bien,
20 c'est comme si ces demandes-là n'étaient pas
21 rencontrées, alors c'est ça qui nous cause un petit
22 peu d'inconfort.

23 Bon, on avait huit millions (8 M) pour le
24 temps supplémentaire et un peu avec ce que j'ai dit
25 avec l'engagement numéro 5, j'ai mis la petite

1 courbe ici juste pour qu'on se souviene de la
2 discussion sur la partie qui est propice au retrait
3 et on n'a pas eu de démonstration que la
4 sollicitation du réseau était accrue depuis deux
5 mille treize (2013) et l'engagement numéro 5 ne
6 nous a pas permis d'avancer là-dessus et on avait
7 quatre point cinq millions (4,5 M) sur la masse
8 salariale causés par la baisse du ratio
9 d'encadrement. Et ça complète, merci beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci Monsieur Raymond. Maître Cadrin?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je n'aurai pas d'autres questions, le témoin est
14 disponible pour être contre-interrogé.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci Maître Cadrin. En fait, est-ce qu'il y a un
17 intervenant qui veut faire un contre-
18 interrogatoire? Parfait, merci. Maître Fréchette?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Me permettez-vous de vous tourner le dos quelques
21 instants?

22

23

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui, bien entendu.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Excusez-moi encore pour cette pause. Alors, je vous
6 remercie, il n'y aura pas de questions de la part
7 d'Hydro-Québec.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci Maître Fréchette. Maître De Repentigny pour
10 la Régie?

11 INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

12 Q. **[34]** Oui, bonjour, je vais avoir deux questions
13 pour vous. Je vais vous référer à la page 14 de
14 votre présentation, la planche 27.

15 R. Ah, O.K.

16 Q. **[35]** Vous mentionnez, c'est à la fin, corrélation
17 entre les IF et les interruptions de clients,
18 corrélation de deux pour cent (2 %) seulement.
19 Donc, on comprend que vous trouvez que c'est
20 faible. Est-ce que vous pouvez nous dire ce que
21 vous considérez comme une corrélation acceptable.

22 R. Bien, on parle souvent les R carrés, les choses
23 comme ça. Je me dis on a des exemples de quatre-
24 vingt-dix (90), quatre-vingt-quinze (95), quatre-
25 vingt-dix-huit pour cent (98 %), je veux dire, je

1 me dirais, ça ressemble peut-être à l'école, en bas
2 de soixante pour cent (60 %), il n'y a pas de
3 passage mais je n'ai pas fait une analyse à combien
4 que ça... Mais, mettons que c'est sûr je ne me suis
5 pas posé la question à combien, puis en vous
6 parlant, bien, je trouve des lications, mais il y a
7 une chose qui est sûre c'est que deux pour cent (2
8 %), c'est comme on compare deux ensembles, deux
9 séries de chiffres puis il y a comme pas de
10 relation, c'est peut-être même du hasard qui fait
11 qu'il y a une relation, alors c'est sûr que ça m'en
12 prendrait beaucoup, beaucoup plus que ça.

13 Q. **[36]** Je vais maintenant vous référer à vos
14 sommaires des recommandations, la planche 31. Est-
15 ce que vous pouvez nous préciser c'est quoi le
16 montant total de la coupure que vous recommandez.
17 Est-ce que c'est l'addition de tous ces éléments-
18 là?

19 R. Oui, puis je l'ai justement fait comme ça, mais je
20 vais la faire encore, ça fait cinquante-quatre
21 (54), cinquante-cinq (55), soixante-trois (63),
22 mettons, soixante-huit (68), soixante-huit (69) si
23 on additionne les chiffres arrondis et puis ça
24 donne à peu près l'équivalent de la moitié de, je
25 pense, de l'augmentation, de mémoire. Alors, ça

1 donne soixante-huit...

2 Q. **[37]** Soixante-huit (68).

3 R. ... millions de dollars (68 M\$).

4 Q. **[38]** Parfait, merci.

5 (11 h 50)

6 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

7 Mme LOUISE PELLETIER :

8 Q. **[39]** Monsieur Raymond, Louise Pelletier pour la
9 formation. Juste une précision sur votre dernière
10 réponse. Dans vos recommandations lorsque vous
11 dites de ne pas recommander le budget de cinquante-
12 quatre (54 M\$) pour la maintenance additionnelle,
13 vous avez une position binaire, c'est cinquante-
14 quatre (54 M\$) ou zéro. Mais, pour vous, c'est le
15 zéro. Il n'y a pas de reconnaissance qu'un certain
16 montant pourrait être nécessaire ou est-ce que, un,
17 vous reconnaissez qu'un certain montant pourrait
18 être nécessaire? Et deux, c'est parce que vous ne
19 pouvez le quantifier à la lumière de la preuve
20 qu'on a? Pouvez-vous préciser ça, s'il vous plaît?

21 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

22 R. Exact. Je vais vous avouer que, et c'est notre
23 position l'AHQ-ARQ, on aimerait pouvoir recommander
24 un scénario alternatif si on pouvait nous démontrer
25 qu'il était meilleur ou qu'il était rentable. Là,

1 on n'en a pas, donc c'est en absence de ça et en
2 absence d'avancement significatif aussi sur le
3 développement d'un IF de deuxième génération.

4 Parce que rappelons-nous que, mettons que,
5 la Régie, elle approuve encore cette année un
6 montant et puis, bien, on va encore sauter une
7 année où on ne pourra pas se rendre compte si ce
8 montant-là contribue à améliorer un IF
9 représentatif ou non. Alors, c'est toujours en
10 absence de ces progrès-là qu'on est presque obligé
11 d'être binaire, dans le fond, à défaut d'avoir
12 d'autres informations.

13 Q. **[40]** C'est bien. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Q. **[41]** Monsieur Raymond, je vous amènerais à la
16 planche 8, page 4. J'ai compris dans votre
17 présentation et de cette planche, que ce que vous
18 suggérez là, ce serait possiblement qu'on pourrait
19 arriver à... vous pourriez nous recommander ou vous
20 nous recommandez qu'on pourrait arriver à proposer
21 au Transporteur d'y aller en séquence, c'est-à-dire
22 en préparation d'arriver à un tout, mais on
23 pourrait développer ou il pourrait nous déposer des
24 choses de façon en séquence pour arriver à un
25 indicateur plus rapidement.

1 R. Non.

2 Q. **[42]** C'est pas ça que je comprends?

3 R. Bien, t'sais, c'est bon que je vais pouvoir
4 clarifier. Ce que je dis, c'est que la deuxième
5 génération, O.K., puis si vous regardez dans la
6 présentation l'année passée, la troisième
7 génération, il y a d'autres choses. La deuxième
8 génération intégrait la durée, on l'a eu ce matin.
9 Intégrer des éléments d'impact. O.K. Nous proposons
10 la cote d'impact.

11 Si, ce que j'ai cité ici, on veut faire
12 d'autres choses avant de nous donner l'IF de
13 deuxième génération, si on change, comme j'ai dit
14 tantôt, la portée ou qu'on va en donner plus, c'est
15 normal que ça prenne plus de temps. Mais, livrons
16 la génération 2. O.K.

17 La génération 2, selon notre
18 interprétation, on peut multiplier par la durée et
19 ensuite, on peut multiplier par la cote d'impact de
20 1 à 9 ou autre chose, mais la 1 à 9, pour moi, elle
21 est développée, elle a été bien faite, Cirano a dit
22 que c'était bon, alors livrons ça. Qu'on continue à
23 faire d'autres choses, pour moi, c'est en vue d'une
24 troisième génération.

25 Q. **[43]** O.K. Merci de la clarification. J'ai demandé,

1 la formation a demandé à monsieur Gosselin l'idée
2 de procéder par séance de travail, et caetera. Est-
3 ce que vous voyez une plus-value ou y verriez une
4 plus-value?

5 R. Tout à fait. Puis là, ça permet vraiment de,
6 t'sais, il y a une synergie qui peut se développer
7 pour travailler sur des choses comme ça puis c'est
8 beaucoup plus flexible qu'en étant ici là, t'sais.
9 Puis plus convivial, je vous dirais puis...

10 D'ailleurs, on a eu une séance technique il
11 n'y a pas tellement longtemps dans le dossier du
12 plan d'approvisionnement du Distributeur, puis
13 vraiment là, ça nous permet de comprendre des
14 choses, poser les bonnes questions puis on sort de
15 là puis on a passé de soixante-quinze (75 %) à
16 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de
17 compréhension. Puis ça permet aussi d'échanger puis
18 de... on veut aider là, on veut... t'sais, faire
19 avancer les choses puis... Alors, tout à fait.

20 Q. **[44]** Merci. La formation n'aura plus d'autres
21 questions. Maître Cadrin, est-ce que vous avez,
22 vous, un réinterrogatoire?

23

24

25 Me STEVE CADRIN :

1 Non. Merci. Ça complète la preuve de l'AHQ-ARQ.
2 LE PRÉSIDENT :
3 Merci. Et vous passez le test, Monsieur Raymond.
4 C'est correct. Votre présentation était bonne, vous
5 passez le test.
6 Me STEVE CADRIN :
7 Ah! C'est ça que j'allais vous demander, mais par
8 rapport à monsieur Gosselin, là, c'est-tu...
9 LE PRÉSIDENT :
10 C'est pas mal bon.
11 Me STEVE CADRIN :
12 C'est pas mal bon. O.K.
13 LE PRÉSIDENT :
14 C'est pas mal bon.
15 Me STEVE CADRIN :
16 Restons dans le vague, comme ça sans être précis.
17 Juste pour ma gouverne pour... est-ce que vous
18 voulez qu'on refasse un dépôt électronique de la
19 version élaguée de la présentation suite à la
20 décision sur l'objection ou vous...
21 LE PRÉSIDENT :
22 Non. Il ne faut pas...
23 Me STEVE CADRIN :
24 ... ça s'élague tout seul à quelque part.
25 LE PRÉSIDENT :

1 Nous, ça s'est... bien, nous, c'est élagué déjà. On
2 a déjà biffé ce qu'on n'avait pas besoin.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Ça fait que donc sur le site Internet...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bien, sur le site...

7 Me STEVE CADRIN :

8 ... maintenant, les pages vont disparaître.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Non, sur le site Internet, c'est toujours là. Si
11 vous voulez par contre le modifier, il faut le
12 redéposer. Mais, moi, je sais que je n'irai pas le
13 réimprimer, je sais ce que je dois pouvoir
14 regarder.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Ça, ça va pour vous, mais pour les futures
17 générations...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bien, à ce moment-là, redéposez-le.

20 Me STEVE CADRIN :

21 ... est-ce que vous voulez que je fasse ça? C'est
22 une offre que je vous fais là, dans le fond.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Vous pouvez le faire.

25 Me STEVE CADRIN :

1 Vous le voyez comme très bien comme ça.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Ça vous appartient.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Il ne remplacera pas l'autre là parce que,
6 évidemment, il est nécessaire d'avoir ça pour
7 l'objection puis et caetera.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Non, c'est...

10 Me STEVE CADRIN :

11 On s'entend. Il s'ajouterait...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Tout à fait. Il s'ajouterait.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Mais, si vous le voulez, je le fais, si vous ne le
16 voulez pas, je ne le fais pas.

17 LE PRÉSIDENT :

18 En fait, nous... moi, je n'en ai pas besoin, mais
19 peut-être que pour peut-être que votre client
20 désirerait que ce soit fait.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Non. Moi, je n'en veux pas là. Je...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bon. Bien, déposez-le pas.

25 Me STEVE CADRIN :

1 O.K.

2 LE PRÉSIDENT :

3 On s'entend là-dessus. Merci, Maître Cadrin.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Moi, je voulais le garder. Non. J'ai compris votre
6 décision, je ne veux pas...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Et donc, merci Monsieur Raymond, vous êtes libéré.

13 Merci beaucoup. Oui, Maître Pelletier. J'ai vu
14 arriver quelqu'un dans la salle tantôt.

15 Me PIERRE PELLETIER :

16 J'ai présumé que vous me réclameriez, alors...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ah! Toujours.

19 Me PIERRE PELLETIER :

20 Pardon?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Toujours, on vous réclame toujours.

23 Me PIERRE PELLETIER :

24 Oui, mais quand même à mon tour. Oui. Alors,

25 monsieur Paquin effectivement est arrivé et on

1 pourra procéder cet après-midi comme on le
2 suggérerait plus tôt.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci beaucoup. On va prendre... il est
5 midi moins cinq (11 h 55), on va prendre une heure
6 quinze, ça vous va?

7 Me PIERRE PELLETTIER :

8 Alors, on reprend...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Donc, à treize heures quinze (13 h 15) on va
11 commencer avec vous.

12 Me PIERRE PELLETTIER :

13 Oui. Parfait.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça vous va? Bon appétit. Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 _____
(13 h 16)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui. Bonjour, Maître Pelletier, c'est à vous.

22 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ - Panel

23 Me PIERRE PELLETTIER :

24 Oui. Pierre Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ. J'ai remis
25 à madame la greffière trois documents qui ont été

1 cotés, dans le premier cas, C-AQCIE-CIFQ-0022 qui
2 est la présentation, le texte de la présentation
3 que va vous faire monsieur Paquin.

4

5 C-AQCIE-CIFQ-22 : Présentation de M. Paul Paquin

6

7 Et également comme pièce 023, un document intitulé
8 « Tableau 1 Comparaison des taux annuels de
9 défaillances de l'EPRI et du Transporteur ».

10

11 C-AQCIE-CIFQ-23 : Document intitulé « Tableau 1
12 Comparaison des taux annuels de
13 défaillances de l'EPRI et du
14 Transporteur »

15

16 Et un autre document d'une seule page, 024 qui
17 comporte d'abord une pièce intitulée « Écart en
18 coûts directs évités de la dégradation
19 additionnelle. »

20

21 C-AQCIE-CIFQ-24 : Document intitulé « Écart en
22 coûts directs évités de la
23 dégradation additionnelle. »

24

25 C'est des documents complémentaires à son document

1 principal de présentation. Alors, le panel a pris
2 place. Il s'agit de monsieur Jocelyn Allard qui est
3 président de l'AQCIE, monsieur Pierre Vézina qui
4 est directeur énergie et environnement pour le
5 CIFQ, monsieur Paul Paquin ingénieur, économiste,
6 analyste en énergie. On pourrait peut-être procéder
7 à l'assermentation de ces personnes, Madame la
8 Greffière.

9
10 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-neuvième
11 (29e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

12
13 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
14 d'affaires au 1685, rue Séguin, Brossard (Québec);

15
16 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur en énergie et
17 environnement du CIFQ, ayant une place d'affaires
18 au 1175, Avenue Lavigerie, Bureau 200, Québec
19 (Québec);

20
21 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de l'AQCIE,
22 ayant une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke
23 Ouest, bureau 1800, Montréal (Québec);

24
25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

4 Q. **[45]** Je vais vous référer tous trois aux mêmes
5 documents. D'abord, à la pièce 013 qui est le
6 mémoire de l'AQCIE et du CIFQ, à la pièce 015 qui
7 est la réponse à la demande de renseignements
8 numéro 1 de la Régie et 017 qui est la réponse à la
9 demande de renseignements du Transporteur. Je vous
10 pose à chacun d'entre vous la même question. Est-ce
11 que vous avez préparé, participé à la préparation
12 de ces trois documents-là et est-ce que vous les
13 adoptez pour valoir à titre de votre preuve écrite
14 dans le dossier? Monsieur Allard.

15 M. JOCELYN B. ALLARD :

16 R. Oui.

17 Q. **[46]** Monsieur Vézina?

18 M. PIERRE VÉZINA :

19 R. Oui.

20 Q. **[47]** Monsieur Paquin?

21 M. PAUL PAQUIN :

22 R. Oui.

23 Q. **[48]** Je vous remercie. Alors, je vais vous
24 demander, Monsieur Paquin, de procéder à la
25 présentation que vous avez préparée. On notera,

1 Monsieur le Président, Mesdames les Régisseurs,
2 qu'il y a trois sujets parmi les cinq qui ont été
3 traités, il y a trois sujets qui vont être abordés
4 par monsieur Paquin. Assez rapidement, la question
5 de l'intégration de la Romaine dans la base de
6 tarification; celle de la disposition du compte
7 d'écart relatif à la modification à l'ASC 715 et
8 finalement, de façon beaucoup plus étendue, la
9 question de la maintenance additionnelle.

10 Alors, allez-y, Monsieur Paquin.

11 M. PAUL PAQUIN :

12 R. Bonjour, Mesdames et Monsieur les Régisseurs.

13 D'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir
14 voulu m'accommoder.

15 Mme LOUISE PELLETIER :

16 Q. **[49]** Monsieur Paquin...

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 Q. **[50]** Monsieur Paquin.

19 Mme LOUISE PELLETIER :

20 Q. **[51]** ... s'il vous plaît, plus près de votre micro.

21 Votre voix ne porte pas beaucoup.

22 R. O.K.

23 Me PIERRE PELLETIER :

24 Q. **[52]** Vous n'avez pas la voix forte en partant,
25 alors mettez-le proche parce qu'on va tout perdre.

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. O.K. Ça va. Alors, abordons immédiatement le sujet
3 de l'intégration de la Romaine à la base de
4 tarification.

5 Dans la décision qui a été rendue par la
6 Régie en deux mille onze (2011), soit la décision
7 2011-083, on mentionne à ce moment-là que les
8 modèles... que selon les modalités en vigueur dans
9 les Tarifs et conditions, le montant maximum qui
10 peut être mis sur la base de tarification, c'est
11 neuf cent vingt-trois virgule huit millions de
12 dollars (923,8 M\$).

13 En réponse à une demande de renseignements
14 de l'AQCIE et du CIFQ, le montant actuel sur la
15 base de tarification serait un milliard quatre cent
16 cinquante-sept millions (1,457 G\$). Alors, on
17 constate que ce montant-là excède largement le
18 montant maximum qui est permis de mettre sur la
19 base.

20 L'impact sur le revenu requis, encore là en
21 réponse à une demande de renseignements, c'est cent
22 cinquante-deux virgule un millions (152,1 M\$) pour
23 l'année deux mille dix-huit (2018).

24 (13 h 21)

25 Selon notre évaluation, on a fait une règle

1 de trois, l'impact si on prenait uniquement la
2 valeur de neuf cent vingt-trois virgule huit
3 millions (923,8 M\$), qui est le maximum qui pouvait
4 être mis sur la base, l'impact sur le revenu requis
5 serait de... serait de... excusez, on diminue,
6 c'est la règle de trois. On diminuerait de
7 cinquante-cinq virgule sept millions (55,7 M\$).

8 Alors, les intervenants jugent que cette
9 situation-là est complètement inacceptable et
10 inéquitable pour les clients du Transporteur. Et à
11 cet effet, on propose de créditer la base de
12 tarification du montant nécessaire pour ramener la
13 balance du montant sur la base de neuf cent vingt-
14 trois virgule huit millions (923,8 M\$) moins
15 l'amortissement accumulé. Selon les intervenants,
16 cette proposition permet de respecter les exigences
17 des Tarifs et conditions de ne pas excéder le
18 montant maximum, c'est conforme aux principes
19 réglementaires.

20 En réponse à une demande en audience, la
21 comptable de... la contrôleur a affirmé qu'il n'y
22 avait pas de problème les écritures comptables pour
23 faire ça. Et à ce moment-là, ça prévient l'iniquité
24 que continueraient autrement à subir les clients
25 s'il n'y avait rien qui se faisait. Pour l'année

1 deux mille dix-huit (2018), on a évalué, comme je
2 disais tout à l'heure, cinquante-cinq virgule sept
3 millions (55,7 M\$). Si ça reste là, en deux mille
4 dix-neuf (2019), il y aurait à peu près le même
5 montant. Et en deux mille vingt (2020), il y aurait
6 probablement un montant semblable, parce que ça
7 avait été mentionné que, en deux mille vingt
8 (2020), la mise en service serait à peu près
9 possiblement prévue pour le mois de septembre, je
10 crois. Donc, la plus grande partie de l'année, ce
11 serait sur la base de tarification.

12 Nous allons passer maintenant au compte
13 d'écart relatif à la modification de l'ASC 715. Il
14 y a un montant de trente-neuf virgule neuf millions
15 (39,9 M\$) qui a été mis dans un compte d'écart pour
16 l'année deux mille dix-sept (2017). Ça a déjà été
17 comptabilisé. Et l'impact de ces modifications-là
18 est déjà généralement inclus dans les revenus
19 requis de l'année deux mille dix-huit (2018). Donc,
20 deux mille dix-huit (2018), il ne devrait pas y
21 avoir d'écart.

22 Les intervenants recommandent à la Régie de
23 disposer dès deux mille dix-huit (2018) du montant
24 capitalisé dans ce compte d'écart pour l'année deux
25 mille dix-sept (2017). Mais le Transporteur a

1 mentionné qu'il était possible que, pour l'année,
2 qu'il y ait encore des montants qui restent pour
3 deux mille dix-sept (2017), qu'ils n'ont pas pu
4 tout les mettre, à ce moment-là, on trouve que
5 c'est également acceptable de se garder une
6 provision dans le compte et de ne pas créditer
7 immédiatement le montant pour l'année, pour l'année
8 deux mille dix-huit (2018).

9 Je m'excuse des fois, parce que, là, j'ai
10 un peu... Je lis un peu.

11 On va passer maintenant à la maintenance
12 additionnelle. Il y a plusieurs sujets qui vont
13 être abordés. Le premier qu'on veut parler, c'est
14 la corrélation avec les courbes de l'EPRI. Pour
15 faire la corrélation, le Transporteur a d'abord
16 pris une valeur minimale et une valeur maximale. Et
17 comme ces deux-là étaient assez semblables, il a
18 dit, voilà, la courbe est bonne.

19 Et il a mentionné aussi que l'âge des
20 équipements n'avait pas d'importance, que, selon
21 lui, il avait fait une analyse et que l'âge, ça ne
22 devrait pas avoir un impact. Autrement dit, si
23 l'âge des équipements d'EPRI, c'est l'âge... ils
24 sont différents de l'âge des équipements du
25 Transporteur, d'après lui, ça n'avait pas d'impact.

1 Or, quand il évalue la valeur minimale, il
2 prend la valeur à l'année zéro, à l'année un. Donc,
3 d'une part, pour définir le minimal, il prend la
4 valeur d'un équipement neuf puis, après ça, il nous
5 dit que l'âge n'a pas d'importance. Il y aurait
6 une... un peu, pas une contradiction, mais quelque
7 chose du genre.

8 Alors, les valeurs intermédiaires, par
9 contre, il présume que ça va suivre la courbe.
10 Mais, ça, on n'a aucun élément qui permette
11 d'affirmer ça. Étant donné que l'évaluation
12 économique est basée sur les résultats de cette
13 hypothèse-là, le fait d'utiliser la courbe, bien je
14 pense que les résultats de l'évaluation doivent
15 être pris sous toutes réserves. D'autant plus qu'il
16 n'y a pas d'autres sources pour « corroler » la
17 maintenance des... aux défaillances.

18 (13 h 26)

19 On va passer maintenant à la quantification
20 des défaillances complètes évitées incluant l'effet
21 spirale. Selon nous, les résultats apparaissent
22 discutables. Et la raison pour laquelle je dis ça,
23 c'est qu'on a évalué que, pour l'année deux mille
24 dix-huit (2018) par rapport... et là je l'avais
25 évalué puis je pensais que c'était pour l'année

1 deux mille dix-sept (2017) mais, en audience, on a
2 dit que la base était deux mille seize (2016).
3 Alors, le pourcentage qui est là devrait être par
4 rapport à deux mille seize (2016) au lieu de deux
5 mille dix-sept (2017). Mais il reste que ce sont
6 quand même des augmentations très importantes, soit
7 trente-deux pour cent (32 %) sur deux ans, de
8 soixante et onze pour cent (71 %) sur trois ans et
9 quatre-vingt-treize pour cent (93 %) sur quatre
10 ans. Ça c'est les augmentations de défaillances par
11 rapport à l'année de base.

12 Puis on n'a pas d'lication, si on regarde
13 l'historique, il n'y a rien qui nous permet... je
14 me souviens, l'année passée, ils avaient donné une
15 courbe qui montrait les défaillances puis ça a
16 augmentait à peu près de cinq pour cent (5 %) par
17 année. Maintenant, ça veut dire que, d'une année, à
18 un moment donné, oups! on passe à trente pour cent
19 (30 %) et on n'a pas d'lication.

20 Et j'ai été vérifier... là je vais vous
21 demander de reprendre, justement, la feuille qui
22 vous a été fournie, là. Celle qui a les choses en
23 bleu. Vous allez prendre en bas, le dernier tableau
24 qu'il y a en bas. C'est tiré de notre rapport. Je
25 veux la présenter parce que le Transporteur a mis

1 un doute sur les chiffres qui sont là. Alors, je
2 voudrais juste l'liquier comme il faut.

3 Alors, si on regarde la partie en haut, on
4 parle « Sectionneurs et transformateurs ». Le
5 nombre, ça vient d'une... il y a la référence pour
6 le nombre de chacun des équipements. Le taux de
7 défaillance, c'est le taux de défaillance actuel.
8 Et c'est pour ça que je vous l'ai donné, là, c'est
9 sur l'autre feuille que vous l'avez, qu'il y a les
10 taux de défaillance. C'est à B-0008, page 11, c'est
11 indiqué, le taux de défaillance actuel. Alors, en
12 ayant le nombre et le taux de défaillance, bien, on
13 se trouve à calculer quel est le taux de
14 défaillance actuel pour l'ensemble des deux, on
15 arrive à mille deux cent six-huit (1218). À ça on
16 ajoute... et là vous allez juste au-dessus de ce
17 tableau-là, il y a un tableau qui montre l'écart
18 entre le scénario de maintenance, et c'est le
19 nombre de défaillances. Si on va à l'année deux
20 mille vingt-sept (2027), on a un nombre total de
21 sept mille quatre cent quarante-cinq (7445).

22 Donc, c'est là que... mon calcul est très
23 simple. L'écart, c'est par rapport à la situation
24 actuelle, si on veut, de deux mille seize (2016).
25 En deux mille seize (2016), d'après les taux qui

1 sont là, c'est mille deux cents (1200), on ajoute
2 sept mille quatre cents (7400), on a arrive à huit
3 mille six cent soixante-trois (8663) défaillances
4 totales.

5 Maintenant, j'ai voulu comparer ça avec une
6 situation, qui n'est vraiment pas réaliste, là,
7 mais si on dit, on prend le maximum... le taux de
8 défaillance maximum qui a été... encore là, on le
9 retrouve sur l'autre page. On passe d'une page à
10 l'autre, pour les sectionneurs et les
11 transformateurs, c'est le taux maximum de
12 défaillance qui a été évalué, il y a ceux d'EPRI et
13 ceux du Transporteur. Moi, j'ai pris ceux du
14 Transporteur. Dans le document de l'Hydro, eux, ils
15 ont pris ceux d'EPRI mais la conclusion serait la
16 même.

17 C'est que si je fais ce calcul-là, j'arrive
18 à un nombre de défaillances de sept mille (7000).
19 Donc, en prenant le taux de défaillances maximum
20 des deux équipements, on arrive à un nombre de
21 défaillances total de sept mille (7000) alors que
22 si on prend l'évaluation du Transporteur, on a un
23 nombre de défaillances de huit mille six cents
24 (8600). Alors, je me dis, comment on peut avoir un
25 taux de défaillance plus élevé que le maximum? Ce

1 qui me jette un certain doute à l'effet que le
2 nombre de défaillances est probablement surélevé.

3 Et, là-dessus, aussi, il ne faut pas
4 oublier que, ce taux de défaillance là, c'est basé
5 sur zéro entretien. Or, encore là, si on regarde...
6 on en a parlé hier, le budget d'entretien pour deux
7 mille seize (2016) était de deux cent soixante-
8 treize millions (273 M). C'est le chiffre qu'on
9 avait.

10 (13 h 31)

11 Si on regarde... regardez le tableau, à la
12 colonne bleue l'année deux mille vingt-sept (2027)
13 le quarante-cinq millions (45 M). Ça, ce montant-
14 là, c'est le montant d'argent qui ne peut pas être
15 mis pour le préventif parce qu'il y a plus de
16 correctif. C'est l'écart entre le nombre de
17 défaillances qu'il est obligé de corriger par
18 rapport à la maintenance préventive. Donc, à ce
19 moment-là, il reste, autrement dit, il reste un
20 budget dans l'ordre de deux cent trente millions
21 (230 M) pour faire de l'entretien.

22 Donc, à ce moment-là, l'hypothèse que j'ai
23 prise tout à l'heure de dire que je prends le taux
24 maximum, c'est une hypothèse encore, qui est encore
25 plus pénalisante que la réalité et même, à ce

1 moment-là, on arrive à un montant, à un taux de
2 défaillance plus élevé que le maximum.

3 Alors, on va passer maintenant à l'effet
4 spirale. Alors, pour appliquer l'effet spirale, le
5 Transporteur doit connaître le budget parce qu'il
6 enlève un montant pour justifier l'effet spirale.
7 Il dit « Il y a un certain montant d'argent que je
8 dois mettre en correctif qui n'est pas disponible
9 au préventif. » donc il faut qu'il connaisse ce
10 montant-là.

11 Or, il nous dit pour l'année deux mille
12 seize (2016) qu'il ne connaissait pas le budget
13 spécifique pour les sectionneurs et les
14 transformateurs. Et même avant ça, le budget de
15 maintenance, comme tel, n'était pas dans sa preuve.
16 C'est juste depuis cette année, je pense, qu'il
17 l'est.

18 Alors, comment il peut réduire pour
19 appliquer l'effet spirale? Il faut qu'il déduise un
20 certain montant d'argent, puis ce montant d'argent
21 là, il ne connaît pas le budget alors comment qu'il
22 peut déduire un montant d'argent sur un budget
23 qu'il ne connaît pas? Alors, j'ai un peu de
24 difficulté avec ça.

25 Alors, il en résulte, selon nous, que

1 l'estimation des défaillances dues à l'effet
2 spirale est basée sur une hypothèse de diminution
3 de coûts de maintenance préventive et non pas sur
4 une diminution constatée. De plus, l'effet spirale
5 est quantifié à partir des courbes d'EPRI et il n'a
6 pas été démontré, comme je disais tout à l'heure,
7 que les courbes représentent correctement les
8 équipements du Transporteur.

9 On va passer maintenant à la corrélation
10 entre la défaillance complète simulée et les
11 indisponibilités forcées et réelles. D'abord, dans
12 la preuve, le Transporteur, on a posé la question
13 en demande de renseignements et il nous a, on lui a
14 demandé de faire une corrélation sur plusieurs
15 années parce qu'ils ont fait une corrélation
16 uniquement sur l'année deux mille seize (2016).

17 Alors, si on veut faire une corrélation
18 entre deux données, deux séries de données, bien je
19 pense que juste un an ce n'est pas suffisant. Ça se
20 peut très bien qu'une année ça fonctionne bien mais
21 qu'il faut regarder plusieurs années pour bien
22 s'assurer qu'une corrélation existe vraiment. Or,
23 la corrélation a été faite uniquement sur l'année
24 deux mille seize (2016).

25 Et, en plus de ça, si on regarde pour les

1 sectionneurs, les indisponibilités réelles des
2 sectionneurs est vingt-deux pour cent (22 %) plus
3 faibles que les défaillances simulées, ce qui me
4 porterait, a priori, à penser que la simulation est
5 très pessimiste.

6 Et on avait constaté autre chose aussi en
7 termes de l'augmentation graduelle du nombre d'IF
8 par défaillance mais ça, on a eu l'lication hier à
9 l'effet que, au début, il y avait plus de transfos
10 par rapport aux sectionneurs que vers la fin alors
11 c'est une lication qui est raisonnable, je n'ai pas
12 de problème avec ça.

13 Maintenant, on va passer à la détermination
14 des interruptions des clients évitées, les CHI. Je
15 n'irai pas tellement en profondeur là-dessus, tout
16 simplement pour dire que le nombre de CHI estimé
17 est basé sur une hypothèse concernant la relation
18 entre la défaillance et le nombre de CHI. Et cette
19 hypothèse demande à être validée par des données
20 concrètes.

21 Pour le moment, c'est uniquement des
22 hypothèses et, comme on a mentionné tout à l'heure,
23 les défaillances nous apparaissent surestimées.
24 Bien, en toute logique, les CHI nous apparaissent
25 aussi surestimés.

1 (13 h 36)

2 On va passer maintenant à l'analyse
3 économique. On a constaté que l'effet spirale,
4 quand on regarde à chacune des années on a les
5 montants et le montant total et à ce moment-là on a
6 les montants totaux des défaillances et
7 spécifiquement aussi on a l'effet spirale. Alors en
8 prenant... j'ai fait l'hypothèse qu'il y avait une
9 règle de trois qui s'appliquait, là, que s'il y
10 avait un total de, je ne sais pas, de cinq
11 défaillances normales puis cinq défaillances
12 spirales, bon, les deux coûtaient dix (10), bien en
13 moyenne cinquante-cinquante (50-50). J'ai fait
14 cette hypothèse-là. Et en faisant cette hypothèse-
15 là on arrive à déterminer qu'il y a soixante-sept
16 pour cent (67 %) des coûts directs évités de la
17 dégradation additionnelle qui seraient reliés à
18 l'effet spirale.

19 Encore là, là je donne un exemple des coûts
20 unitaires pour l'année deux mille dix-huit (2018),
21 deux mille dix-neuf (2019) et l'année suivante. Les
22 coûts varient énormément. Encore là, hier on a eu
23 une lication là-dessus, à savoir que les premières
24 années ils remplacent plus... il y a plus de
25 maintenance corrective sur les transformateurs, ça

1 coûte plus cher que celle des sectionneurs. Donc
2 c'est pour ça que le coût unitaire est plus élevé,
3 c'est une location qui est raisonnable.

4 On va passer à l'évaluation du VOLL. Encore
5 là, on constate que l'évaluation du nombre de CHI
6 évités est basée sur une évaluation du nombre de
7 défaillances, comme je le disais tout à l'heure,
8 des sectionneurs et des transformateurs. Et en plus
9 de ça il faut signaler que la méthodologie qui a
10 été utilisée par le Transporteur est basée sur une
11 hypothèse concernant un impact de défaillance sur
12 les interruptions de service et non pas sur des
13 données historiques réelles. Ça nous apparaît des
14 résultats contestables, donc l'évaluation du VOLL
15 est très contestable.

16 Si on passe maintenant aux pertes de
17 revenus des clients de point à point. La prise en
18 compte des revenus perdus ne s'applique pas pour
19 les producteurs car la particularité de son parc de
20 production lui permet de conserver de l'eau dans
21 les réservoirs pour pouvoir l'utiliser plus tard,
22 donc ce n'est pas une perte. Ce serait différent si
23 c'était, par exemple, un producteur éolien. Lui, il
24 produit quand il y a du vent. S'il ne peut pas
25 vendre à ce moment-là, c'est sûr que c'est perdu.

1 Mais comme on l'a... ça a été mentionné hier, comme
2 je le dis juste en dessous, il n'y a pas d'éolien
3 au Québec donc ça ne s'applique pas. Les seuls
4 qui... les seuls producteurs qui sont... qui
5 pourraient être susceptibles d'être affectés par
6 ça, ce sont tous des clients du point à point, qui
7 peuvent produire plus tard, donc récupérer leurs
8 ventes, alors il n'y a pas de pertes pour eux.
9 Alors il faudrait éliminer de l'évaluation
10 économique le montant qui a été indiqué comme des
11 pertes pour le point à point.

12 L'analyse en dollars actualisés.
13 L'analyse... en premier temps, le Transporteur a
14 fait une analyse en coûts constants. Alors suite à
15 certaines demandes, entre autres de la Régie, il a
16 fait une évaluation en coûts actualisés, mais en
17 utilisant ce qu'il appelle un taux social. C'est
18 une... c'est une évaluation que je ne conteste pas,
19 c'est quelque chose qui peut être fait, mais nous,
20 on s'est dit que ce serait intéressant aussi
21 d'avoir le point de vue du client. Parce que celui
22 qui est affecté, celui qui va payer la maintenance
23 additionnelle, ce sont les clients qui vont les
24 payer dans leurs tarifs. Et les inconvénients,
25 c'est aussi les clients qui vont les subir.

1 Donc on a voulu faire une analyse en
2 dollars actualisés, du point de vue des clients à
3 ce moment-là en prenant un taux d'actualisation qui
4 serait plus près de ceux des clients qu'un taux
5 social. J'ai utilisé, afin de comparaison avec le
6 taux de rendement de l'avoir propre soit du
7 Transporteur ou de Gaz Métro, j'ai utilisé un taux
8 de dix pour cent (10 %). Et en prenant un taux
9 d'inflation normalisé de deux pour cent (2 %) on
10 arrive à un taux de sept... un peu... tout près de
11 huit pour cent (8 %) comme taux d'actualisation
12 net.

13 Et si on fait ça, on arrive à ce que les
14 deux montants soient à peu près identiques. Il y a
15 un écart de deux virgule trois pour cent (2,3 %).
16 Mais si on exclut le montant des clients point à
17 point, qui ne sont pas des vraies... des vraies
18 pertes, à ce moment-là il y a un écart de trente-
19 huit virgule neuf pour cent (38,9 %), c'est-à-dire
20 que les coûts sont plus élevés que les bénéfices.
21 Ça correspond à neuf virgule sept pour cent (9,7 %)
22 inférieurs.

23 (13 h 41)

24 Alors, en conclusion, L'AQCIE et la CIFQ
25 considèrent que la rentabilité de la demande du

1 Transporteur concernant une hausse de budget pour
2 la maintenance additionnelle n'est pas démontrée et
3 recommande à la Régie de ne pas autoriser le
4 montant de soixante-et-deux millions (62 M) demandé
5 pour l'année deux mille dix-huit (2018) et
6 certainement pas d'autoriser le montant additionnel
7 de maintenance réclamé pour les années
8 subséquentes.

9 Maintenant, il y a eu plusieurs
10 interrogations quant à l'absence d'un scénario
11 différent de celui présenté par le Transporteur.
12 Alors cela nous a incité à penser à un scénario
13 potentiel. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure,
14 un des paramètres importants du coût, c'est l'effet
15 spirale. Donc, à ce moment-là, on s'est dit: « Si
16 on essayait d'éliminer l'effet spirale, on
17 éliminerait une grande partie des coûts », et à ce
18 moment-là, si on va voir dans le tableau ici que
19 vous avez, le tableau en bleu, on voit que pour
20 l'année deux mille dix-huit (2018), il y a douze
21 millions (12 M) qui sont dû au fait qu'on fait du
22 correctif au lieu du préventif.

23 Donc, à ce moment-là on peut dire que si on
24 accordait un douze millions (12 M) supplémentaire,
25 il n'y aurait pas l'effet spirale, parce qu'il n'y

1 aurait pas de diminution de budget par rapport au
2 budget initial pour le préventif. Alors, ce serait
3 un scénario qui pourrait être envisagé d'après
4 nous.

5 Enfin, il y a... le Transporteur a
6 mentionné aussi, insisté beaucoup sur le fait que
7 l'analyse portait uniquement sur les
8 transformateurs et les sectionneurs et qu'il y
9 avait beaucoup d'autres équipements sur le réseau
10 d'Hydro. C'est vrai et on a regardé cela et
11 effectivement, si on a considéré deux, les deux qui
12 sont indiqués là, sur les disjoncteurs et si on
13 regarde pour les disjoncteurs, encore là je vous
14 réfère à la feuille que je vous ai montrée qui
15 montre les taux de défaillance EPRI du
16 Transporteur, on regarde que pour les disjoncteurs,
17 le taux sont très très bas.

18 On regarde par exemple pour l'optimal c'est
19 0,3 et puis le maximal est 0,36 et c'est beaucoup
20 plus bas que ceux de l'EPRI donc c'est pour cela
21 d'ailleurs qu'ils n'ont pas utilisé de courbe
22 D'EPRI pour les disjoncteurs. Et si on passe
23 maintenant aux inductances. Selon les informations
24 fournies, puis là je donne la référence, D0076,
25 page 20, il y a les, ça s'appelle, c'est indiqué en

1 haut sur le tableau, ce sont les XL, ce sont les
2 inductances, on voit qu'il y a une diminution du
3 nombre de défaillances sur les années.

4 Donc, notre conclusion c'est qu'on ne peut
5 pas transposer les conclusions actuelles du
6 Transporteur, les conclusions auxquelles il arrive
7 pour les sectionneurs et pour les transformateurs,
8 on peut pas les transposer aux disjoncteurs et aux
9 inductances. Alors ça termine la présentation, je
10 vous remercie.

11 Me PIERRE PELLETTIER :

12 Je vous remercie Monsieur Paquin. Est-ce que
13 Maître Allard ou Monsieur Vézina vous avez des
14 commentaires à formuler de votre côté?

15 Me JOCELYN ALLARD :

16 Oui alors merci Maître Pelletier. Bonjour Monsieur
17 le président, Mesdames les régisseuses,
18 Jocelyn Allard pour l'AQCIE. Il me fait grand
19 plaisir, j'ai quelques minutes, une fois par année,
20 c'est l'fun de venir s'asseoir de ce côté-ci de la
21 salle, puis de vous faire part de certaines
22 préoccupations.

23 Alors évidemment, comme vous savez, les
24 clients, les membres de l'AQCIE avec ceux du CIFQ
25 sont des grands consommateurs d'électricité au

1 Québec, puis ils ont évidemment un intérêt certain
2 dans les coûts du Transporteur parce que ce sont
3 eux qui finissent par les payer ultimement dans
4 leurs tarifs qu'ils paient au Distributeur.

5 Tout comme pour madame la régisseuse
6 Pelletier, j'ai compris que c'était son premier
7 dossier tarifaire du Transporteur, alors moi
8 également c'est mon premier dans lequel je témoigne
9 pour le dossier tarifaire du Transporteur cette
10 année. Vous vous souviendrez que l'an passé dans le
11 dossier du Transporteur c'était mon prédécesseur
12 qui était assis ici et c'était son, je pense que
13 c'était son dernier d'ailleurs, son dernier
14 dossier. Donc, effectivement, à l'automne
15 j'entamais ma deuxième année à la tête de l'AQCIE
16 et je voudrais profiter de l'occasion pour faire
17 part de certains constats après cette première
18 année, puis les interactions avec le Transporteur,
19 puis surtout pour réagir à certains éléments de
20 contexte qui ont été présentés par monsieur Marc
21 Boucher, le président du Transporteur.

22 (13 h 46)

23 Évidemment, je suis convaincu de la bonne
24 volonté de monsieur Boucher qui dit vouloir
25 instaurer non seulement une nouvelle culture de

1 performance chez le Transporteur, mais également
2 une approche plus sensible aux besoins des
3 consommateurs, dont les industriels. C'est
4 d'ailleurs un virage plus commerçant, plus à
5 l'écoute de la clientèle consommatrice que le PDG
6 d'Hydro-Québec a publiquement indiqué qu'il voulait
7 instaurer, inculquer dans l'organisation.

8 Malheureusement, après avoir vécu cette
9 première année avec l'AQCIE et après m'être
10 intéressé de près aux intérêts des grands
11 consommateurs industriels, je suis obligé de
12 souligner qu'il reste encore beaucoup de travail à
13 faire quant à la culture prévalant chez le
14 Transporteur lorsqu'il s'agit de considérer les
15 intérêts des vrais clients, ceux qui paient les
16 tarifs d'électricité.

17 On est obligé de dire qu'on ne sent pas
18 chez le Transporteur une préoccupation urgente à
19 contrôler ses coûts, à limiter la hausse de son
20 revenu requis et à réduire les tarifs que nos
21 clients industriels doivent payer pour en assurer
22 la compétitivité.

23 Dans un contexte où la Régie a émis un avis
24 au ministre qui portait justement sur le maintien
25 de la compétitivité des tarifs d'électricité. Dans

1 un contexte où le Distributeur, et on va en
2 discuter, en débattre le mois prochain dans le
3 dossier tarifaire du Distributeur, où le
4 Distributeur suggère des moyens pour tenter
5 d'ajouter de la flexibilité, de trouver des
6 manières d'arriver à des tarifs plus compétitifs
7 pour les industriels, on aurait pu... on se serait
8 attendu à ce que le Transporteur fasse plus sa part
9 pour aider dans le même sens, et ce tant dans le
10 dossier tarifaire qu'au cours de diverses occasions
11 en deux mille dix-sept (2017).

12 Quelques illustrations de ces demandes et
13 de ces positions qui nous apparaissent décevantes
14 ou qui méritent d'être améliorées. Or, évidemment,
15 la première chose qui nous frappe, c'est dans le
16 dossier tarifaire que vous avez, on a une demande
17 de revenu requis qui augmenterait de trois virgule
18 huit pour cent (3,8 %), un tarif qui augmenterait
19 de trois virgule deux pour cent (3,2 %). Or, dans
20 les deux cas, bien plus que le taux d'inflation,
21 auquel souvent on entend Hydro-Québec publiquement
22 nous dire qu'il veut s'y rattacher.

23 Si cette préoccupation de contribuer à
24 réduire les hausses des tarifs des consommateurs
25 avec des présences chez le Transporteur, nous ne

1 serions pas obligés de nous battre dans le présent
2 dossier pour avoir droit dès l'année deux mille
3 dix-huit (2018) au crédit relié à ASC 715 de près
4 de quarante millions de dollars (40 M\$). Ce sont
5 des montants qui sont peut-être accessoires
6 lorsqu'on a une business ou on a une base de
7 tarification de vingt milliards de dollars (20 G\$),
8 mais je peux vous dire que chaque dollar. Puis
9 quarante millions de dollars (40 M\$), ça compte
10 pour les clients industriels. Ce n'est pas à
11 négliger. Et l'avoir en deux mille dix-huit (2018),
12 ça donne un bon coup de main, plutôt que de le
13 reporter en deux mille dix-neuf (2019), qui est la
14 proposition du Transporteur.

15 Nous déplorons d'ailleurs cette approche un
16 petit peu trop souvent -je ne voulais pas dire le
17 mot- cavalière, mais où on ne donne pas
18 l'impression de donner autant d'importance à cette
19 denrée rare qui est l'argent, chez le Transporteur.
20 Alors que chez les industriels, qui sont dans un
21 monde réellement compétitif, comme je vous dis,
22 chaque dollar compte.

23 J'ai également pour exemple cette tentative
24 l'été dernier, dans le dossier R-4006, d'obtenir de
25 nouvelles sommes en cours d'année pour des projets,

1 le SCADA, et automatisme, je n'ai pas le terme
2 exact du dossier. Mais vous vous en souviendrez.
3 Et, ça, ce qui avait été en sus de ce qui avait
4 déjà été octroyé dans les tarifs pour deux mille
5 dix-sept (2017). J'ai aussi comme exemple toute
6 cette demande du budget pour la maintenance
7 additionnelle. Je ne veux pas répéter les propos de
8 monsieur Paquin évidemment.

9 Mais vous savez que, de notre côté, le
10 travail que j'ai à faire, la même chose pour mon
11 collègue du CIFQ, c'est d'liquier à nos membres qui
12 ne sont pas ici à tous les jours, qui ne suivent
13 pas ça d'aussi près que vous pouvez... puis qui ne
14 sont pas aussi spécialisés que vous l'êtes, mais
15 qu'est-ce qui est demandé puis qu'est-ce qui est
16 débattu ici.

17 Or, quand on leur lique que, évidemment, la
18 demande pour accroître la maintenance du réseau,
19 activité qui apparaît dans un premier temps assez
20 courante pour le Transporteur, ça fait partie, le
21 maintien de son réseau, ça ne devrait pas être
22 une... ce n'est pas quelque chose de spécial, ça
23 fait partie des activités courantes, or, là, on
24 doit liquier, le Transporteur a demandé en deux
25 mille seize (2016) un montant de vingt-deux

1 millions de dollars (22 M\$) additionnel. Ça, c'est
2 dans les propos qui ont été déposés, puis à la
3 preuve qui a été déposée cette semaine.

4 En deux mille dix-sept (2017), quarante-
5 cinq millions (45 M\$) additionnel. Ça, c'est cent
6 pour cent de plus en additionnel que l'additionnel
7 de l'année précédente. Puis pour deux mille dix-
8 huit (2018), soixante-deux millions (62 M\$)
9 additionnel. Là, on est rendu à peu près à deux
10 cent pour cent de montants additionnels par rapport
11 à deux mille seize (2016).

12 Évidemment, je peux bien leur liquer que,
13 pour deux mille dix-huit (2018), ce n'est pas
14 vraiment soixante-deux (62 M\$), c'est cinquante-
15 quatre millions (54 M\$) additionnel. Puis c'est
16 huit millions (8 M\$) en addition à l'additionnel.
17 Vous conviendrez avec moi, dans un contexte où on
18 essaie de voir les tarifs contrôlés de manière
19 serrée, ce n'est pas évident à liquer aux gens puis
20 à mes membres quand on essaie de leur transmettre
21 ça puis, après ça, de leur dire, écoutez, croyez-
22 moi, monsieur Boucher, il veut faire changer la
23 culture puis, oui, il se préoccupe des clients chez
24 le Transporteur.

25 (13 h 51)

1 Comme je vous dis, là, j'ai une grande confiance
2 puis il faut lui donner... lui aussi c'était son
3 premier ou son deuxième dossier tarifaire du
4 Transporteur, je pense que ça va être important
5 d'avoir ça en contexte, là. Puis de penser au
6 message que vous allez être capable d'envoyer dans
7 votre décision, effectivement, à cet effet-là.

8 D'ailleurs, même le cinquante-quatre
9 millions (54 M) additionnel, puis j'oublie le huit
10 millions (8 M) en surplus, là, par-dessus le
11 surplus. Mais le cinquante-quatre millions (54 M)
12 additionnel, on nous a même dit, hier, que... ou il
13 y a deux jours, que c'était un raffinement du
14 calcul de l'additionnel. Vous savez, un
15 raffinement, là, quarante-cinq millions (45 M), qui
16 était celui de l'année passée, qui est devenu
17 cinquante-quatre (54), ça c'est vingt pour cent
18 (20 %) de plus. Alors, c'est... quand j'utilisais,
19 le mot, là, on n'a pas l'impression, on ne sent pas
20 une préoccupation, là, de l'importance de l'argent
21 que les clients sont obligés de payer. Ce sont des
22 illustrations qui... qui sont parlantes.

23 Puis là, également, pire, après ça, ça
24 m'est arrivé, on me demande : « Oui, O.K., mais
25 mets-nous ça en contexte. C'est quoi le montant de

1 budget de maintenance qu'ils ont chez le
2 Transporteur? » Puis là je suis obligé de leur
3 dire : « Bien, on ne le sait pas vraiment. » Ce que
4 j'ai entendu, d'ailleurs, de monsieur Verret hier,
5 comme témoin, c'était que : « C'est une estimation
6 qu'on peut faire de quelques centaines de millions
7 de dollars. » Mais je peux vous dire, là, qu'il n'y
8 a pas un client industriel qui va se présenter ou
9 qui appelle à son siège social pour dire : « J'ai
10 besoin d'argent de plus pour faire de la
11 maintenance. -Puis vous avez combien comme budget
12 actuellement? Qu'est-ce que vous voulez faire avec
13 ça? -Bien, on ne le sait pas vraiment, le budget
14 qu'on a, mais on estime que c'est à peu près ça
15 mais j'en ai besoin de plus. » Ça ne passe pas. Ce
16 n'est pas un message qui résonne puis ça n'envoie
17 pas le message qu'on se préoccupe de ceux qui
18 paient vraiment, les clients.

19 Évidemment, les membres de l'AQCIE, là,
20 puis tous ceux... tout comme ceux du CIFQ sont
21 évidemment fort intéressés à ce que la fiabilité du
22 réseau soit au rendez-vous, là, il ne faut pas se
23 tromper là-dessus. Mais on ne veut pas non plus
24 voir un réseau chromé, pour utiliser l'ression
25 consacrée, ou géré en surqualité. Alors, pour nous,

1 ce qui est important c'est de voir le Transporteur
2 faire comme les vraies entreprises qui sont en
3 concurrence, c'est pour ça qu'il y a une
4 réglementation, c'est pour compenser le fait que
5 c'est un monopole. Et non seulement améliorer sa
6 performance, il pourrait améliorer les hausses de
7 tarifs mais également gérer par priorité. Maximiser
8 les outils normaux de gestion afin de recourir
9 aussi allègrement à des demandes de budget
10 additionnel.

11 Alors, j'espère sincèrement que la Régie va
12 fournir des incitatifs dans sa décision pour que
13 les changements de culture et d'approche que le
14 nouveau président du Transporteur veut instaurer
15 soient effectivement fortement encouragés et que le
16 Transporteur démontre un plus grand empressement à
17 contribuer au maintien de la compétitivité des
18 tarifs d'électricité.

19 Ça complète, Maître Pelletier, ce que
20 j'avais à vous transmettre. Merci.

21 M. PIERRE VÉZINA :

22 R. J'aurais peut-être juste un court commentaire. En
23 fait, pour témoigner d'une certaine frustration, je
24 dirais, de la part de nos membres. Aussi on se
25 souviendra que... je retourne en deux mille huit

1 (2008), moi, ça fait plus longtemps que je suis là,
2 et c'était madame Courville qui était la présidente
3 de TransÉnergie à l'époque. Et, dans une
4 présentation, d'une rencontre à la Régie, elle
5 mentionnait les préoccupations du Transporteur,
6 déjà à ce moment-là, sur le vieillissement du
7 réseau. Madame Courville a quitté.

8 Les années qui ont suivi on a observé
9 qu'Hydro-Québec avait encaissé des trop perçus, et
10 particulièrement TransÉnergie également, de
11 centaines de millions. À ce moment-là, je comprends
12 que le réseau ne nécessitait pas cet argent-là.
13 Alors, est-ce qu'aujourd'hui, il le nécessite?
14 Mettons qu'on peut être sceptique.

15 Alors, je pense que la proposition qu'on
16 vous fait c'est de dire, dans un premier temps,
17 allons-y de manière raisonnable. Faisons,
18 probablement, comme vous l'avez mentionné pour...
19 ou questionné d'autres groupes, avec un comité de
20 travail qui pourra, dans la prochaine année,
21 déterminer effectivement des bons indicateurs, de
22 manière à ce qu'on puisse effectivement et
23 correctement suivre l'évolution du réseau. À ce
24 moment-là, on pourra prendre des décisions
25 éclairées. Je pense, ce qu'on ne peut pas faire

1 maintenant.

2 Q. **[53]** Quelque chose à ajouter, Monsieur Paquin? Non?

3 M. PAUL PAQUIN :

4 R. Non.

5 Q. **[54]** Monsieur Vézina, monsieur... Alors, ça
6 complète. Alors, les témoins sont à la disposition
7 des intervenants, du Transporteur et de la Régie.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Pelletier. Est-ce que j'ai un avocat
10 d'un des intervenants qui veut contre-interroger?

11 Je vois un non, non. Merci, non. Non, non. Maître
12 Fréchette?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vous remercie, pas de question.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci. Maître de Repentigny?

17 (13 h 56)

18 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Q. **[55]** Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la
20 Régie. Je vais avoir une question pour vous. C'est
21 en ce qui a trait à votre proposition concernant le
22 compte à recevoir pour le projet la Romaine. La
23 Régie a questionné en audience le Transporteur sur
24 la possibilité d'intégrer les montants supérieurs
25 au montant maximal prévus aux Tarifs et conditions

1 à un compte d'écarts et de reports, soit un montant
2 d'environ cinq cent quarante-deux millions
3 (542 M\$), qui pourrait être intégré à un tel
4 compte. Le taux qui serait applicable à ce compte-
5 là serait un taux de un virgule sept zéro un pour
6 cent (1,701 %). C'est le taux qui est applicable au
7 compte d'écarts temporaire d'une durée de trois ans
8 et moins du Transporteur et du Distributeur. Ces
9 taux-là ont été déterminés dans la décision D-2015-
10 018 et dans le dossier R-3934-2015. Alors on
11 voulait savoir ce que vous pensiez de cette avenue-
12 là, si vous aviez des commentaires à formuler à ce
13 sujet.

14 M. PIERRE VÉZINA :

15 R. Oui, certainement. Alors écoutez, nous, on
16 considère que c'est zéro. On pense que le montant
17 il est déjà fixé. Les Tarifs et conditions
18 spécifiaient à la valeur de neuf cent quelques
19 millions, excusez-moi les poussières, là, je...
20 Maintenant c'est ce qu'on doit mettre dans la base
21 de tarification, pas plus. Je ne vois pas pourquoi
22 on donnerait un rendement sur l'argent
23 supplémentaire. Les conditions qui ont été
24 déterminées par le Transporteur à sa... je ne
25 dirais même pas sa compagnie soeur, c'est la poche

1 droite puis la poche gauche. Je peux comprendre que
2 le Transporteur n'exige pas du Producteur,
3 puisqu'on est dans un bilan consolidé d'Hydro-
4 Québec, un taux de rendement ou même un montant
5 d'intérêt sur ces... les argents qui lui sont dus à
6 l'horizon vingt vingt (2020).

7 Mais je pense que pour nous autres il est
8 très clair que c'est pas à la clientèle... puis là,
9 la clientèle je vous dirais que c'est... on est
10 dans la fiction réglementaire, là. La clientèle, le
11 client théorique ça devrait être le Distributeur.
12 Il n'est jamais là. On est obligés, nous, de venir
13 défendre. On n'est pas des clients du Transporteur
14 en fait. On est obligés de venir se défendre ici,
15 mais bon. Donc c'est clair pour nous, là, que...
16 zéro.

17 Q. **[56]** Parfait, merci. Je n'aurais pas d'autres
18 questions.

19 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

20 Mme LOUISE PELLETIER :

21 Q. **[57]** Louise Pelletier pour la Régie. Monsieur
22 Paquin, je voudrais seulement être certaine que
23 j'ai bien saisi. Vous êtes allé un petit peu vite.
24 Quand vous abordez l'autre scénario et que vous
25 nous dites, selon les informations du Transporteur,

1 le montant est de douze millions (12 M\$). Le douze
2 millions (12 M\$) c'est effectivement ce qui est
3 prévu deux mille dix-huit (2018). Est-ce que votre
4 position est à l'effet de dire : limitez ça à douze
5 millions (12 M\$)? Qui est essentiellement, comme
6 maintenance additionnelle qui serait pour compenser
7 ce qu'ils mettent en trop, en correctif, versus le
8 préventif. Alors plutôt que soixante-deux (62 M\$),
9 ce serait douze (12 M\$)? Ce serait-tu ça que...

10 M. PAUL PAQUIN :

11 R. Ce serait une solution...

12 Q. **[58]** C'est ça que j'ai compris.

13 R. C'est ça, c'est un scénario alternatif, si on veut.

14 Q. **[59]** Donc je vous demande si c'est ça que j'ai
15 compris, je suis un peu nounoune, là. Est-ce que
16 c'est ça que vous avez indiqué? Ma compréhension,
17 est-ce que c'est ça que vous vouliez dire? On est
18 fatigués, je pense.

19 R. Mes clients acquiescent de la tête, oui.

20 Q. **[60]** Oui. O.K. Bien je vous remercie. Je n'ai pas
21 d'autres questions.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. **[61]** En fait, juste si j'étais... parce que je ne
24 suis pas toujours, mais des fois je peux l'être,
25 très pointu, j'aurais pu aussi poser la... faire

1 avec monsieur Raymond... Monsieur Paquin, quand
2 vous me dites à la page... pas besoin d'y aller.
3 Bien dans votre présentation, page 8 sur le point à
4 point vous me dites : « Ainsi aucune perte de
5 revenus, mais seulement un revenu décalé dans le
6 temps. » Vous conviendrez avec moi qu'il peut aussi
7 y avoir ce qu'on appelle une perte d'opportunité.
8 Dans le sens qu'un client qui n'était pas capable
9 de servir peut aller ailleurs, puis il peut peut-
10 être pas revenir.

11 R. Ce que... ce qu'on dit c'est que l'énergie reste
12 là.

13 Q. **[62]** Oui.

14 R. Et elle va être vendue de toute façon.

15 Q. **[63]** Oui, mais peut-être...

16 R. À moins qu'il arrive des cas comme actuellement,
17 ils déversent, ils déverseraient de toute façon.

18 Q. **[64]** Oui.

19 R. C'est des cas vraiment exceptionnels, je ne pense
20 pas qu'on base une évaluation économique sur des
21 cas exceptionnels comme ceux qu'on vit
22 actuellement.

23 Q. **[65]** Non, mais je voulais juste... juste faire la
24 figure qu'il y a aussi la perte de clients qui...
25 c'est juste qu'à un moment donné, oui, vous

1 conservez votre marchandise, mais peut-être que
2 vous ne pourrez peut-être plus l'écouler de la même
3 façon. C'est juste ça que je voulais dire. C'est
4 que les gens ont des attentes et si vous ne
5 répondez pas à certaines attentes de vos clients,
6 vous le savez, vous êtes en « business », bien des
7 fois ils n'aiment pas ça. C'est juste ça que je
8 voulais... j'aurais pu revenir avec monsieur
9 Raymond, mais j'étais dans un autre environnement
10 d'un autre côté ça fait que je voulais juste faire
11 la nuance avec vous.

12 (14 h 01)

13 R. Non, c'est... est-ce que c'est une vraie perte
14 d'opportunité? La question pour moi c'est pas
15 évident. Parce qu'il peut arriver que ce client-là,
16 disons si... d'abord, ce serait, comme on a pu
17 voir, quand même, c'est exceptionnel. Donc, c'est
18 probablement pas quelque chose qui ferait perdre la
19 réputation au Producteur.

20 Et d'autre part, peut-être que plus tard il
21 va pouvoir le vendre à un prix plus élevé que celui
22 qu'il aurait eu actuellement. Donc, vraiment on ne
23 sait pas. On peut spéculer oui ou non, mais on ne
24 sait pas.

25 Q. [66] Merci. Maintenant, Monsieur Allard ou Maître

1 Allard, vous avez... je vous ai bien entendu. Je
2 pense que vous... je ne sais pas si vous vous
3 adressez nécessairement à nous ou... il y a eu
4 beaucoup de choses là-dedans. Je voulais juste vous
5 dire que la Régie, nous, on n'est pas... on n'est
6 pas lié, on n'est pas lié sur des formules. On a
7 beaucoup de formules là mais dans le sens que, pour
8 moi, quand vous me dites, bien que le Distributeur,
9 faire certaines choses, le Distributeur, c'est le
10 Distributeur. Le Transporteur, c'est le
11 Transporteur.

12 Vous avez fait la nuance qu'il y en a que
13 des fois ils ne sont pas présents partout là. Moi,
14 présentement, je suis en transport. Puis je ne suis
15 pas lié à une règle de dire qu'il faut que ce soit
16 l'inflation.

17 Moi, mon but, ce que la loi me dit, c'est
18 des tarifs justes et raisonnables. Puis je ne ferai
19 pas de campagne politique puis je ne me présenterai
20 pas aux élections, je rends des justes et
21 raisonnables. Je voulais juste faire cette nuance-
22 là avec vous. Je pense que la Régie, depuis que la
23 Régie existe, essaie de rendre des tarifs justes et
24 raisonnables.

25 Par contre, je ne suis pas lié, moi, à ce

1 que... pas que je ne suis pas lié à ce que vos
2 clients... au bien-être de vos clients. Justement,
3 je prends l'ensemble des clients puis j'essaie de
4 rendre, dans la mesure du possible, les meilleures
5 décisions pour des tarifs justes et raisonnables.

6 Alors, des fois on ne peut pas, t'sais. Il
7 y a des images que c'est le fun d'importer, mais
8 c'est peut-être pas tout à fait ça mon travail à
9 moi.

10 D'autre part, je suis d'accord avec vous
11 quand vous arrivez... J'ai pris une note, vous
12 parlez de la question d'opacité de la preuve. C'est
13 sûr que pour... Et j'invite à ce moment-ci les gens
14 du Transporteur, plus les choses sont claires, plus
15 c'est facile pour vous d'liquer à vos clients, plus
16 c'est facile pour nous tous d'arriver à des
17 consensus. Et c'est beaucoup plus facile à mon avis
18 pour le demandeur, vous avez été... vous êtes
19 avocat, c'est plus facile pour le demandeur
20 d'arriver à ses fins si on s'entend tous, les
21 colonnes sont bien alignées puis les chiffres sont
22 bien les mêmes pour tout le monde.

23 Et ça, je pense, que c'est peut-être un
24 constat qu'on peut faire. Et je pense que, monsieur
25 Verret me regarde, je pense, on s'est rimé à

1 plusieurs reprises, la Régie, au cours de ce
2 dossier qu'on veut... pas qu'on veut avoir cinq
3 cents (500) pages de plus, on veut avoir juste des
4 pages plus claires, savoir mieux.

5 Parce que, vous, vous runnez votre
6 business, vous la connaissez bien. Nous, on vous
7 reçoit une fois par année puis il y a toujours une
8 adaptation. Et vous, vous suivez d'autres choses en
9 même temps. Alors, je pense que, ça, j'ai bien noté
10 et j'ai bien noté les autres... les autres choses
11 que vous nous avez recommandées. Alors, il n'y a
12 pas de problème.

13 Mais, je veux juste vous dire que la
14 business du Transporteur et la business du
15 Distributeur, c'est difficile de les comparer et
16 c'est difficile pour nous, dans notre dossier. Je
17 ne sais pas ce que ma collègue va faire, mes
18 collègues vont faire la semaine prochaine. Ça leur
19 appartient, c'est leur preuve, mais c'est noté. Je
20 vous remercie.

21 Alors, je n'ai pas d'autres commentaires ou
22 de questions. Alors, est-ce que vous avez un
23 réinterrogatoire?

24 Me PIERRE PELLETIER :

25 Non, il n'y en a pas.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, merci. Merci. Maître Allard, à l'année
3 prochaine. Si c'est pas moi, la Régie va être là.

4 M. JOCELYN B. ALLARD :

5 J'espère.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Et vous aussi. Alors, merci. Vous êtes libérés tous
8 les trois. Merci, monsieur Paquin de vous être
9 rendu disponible.

10 Bon. Question d'intendance, Maître
11 Fréchette. Si vous voulez bien, je ne vous
12 laisserai pas aller sans ça. J'ai compris de la
13 part de madame Lebuis que l'ensemble des
14 engagements sont rentrés et ont été déposés sur le
15 SDÉ.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Alors, oui, je crois que le compte y est.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui. On a tous les deux validé.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Alors, le compte y est.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, c'est déposé. L'horaire de demain, on
24 commence donc à onze heures (11 h 00).

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 C'est bien noté. Je vous remercie.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Et je vous ai fait, en ouverture du... vendredi, je
5 m'excuse, je vous ai fait un commentaire concernant
6 le GRAME.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Oui, effectivement. On l'a pris en note.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Oui.
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 Et puis je peux vous dire que c'est déjà dans la
13 machine.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Je dois vous dire qu'hier est rentré celui de
16 SÉ/AQLPA.
17 Me YVES FRÉCHETTE :
18 Permettez-moi un instant. On me confirme que pour
19 le GRAME, c'était... c'était... c'est vraiment une
20 question d'approbation.
21 LE PRÉSIDENT :
22 Bon. Là SÉ/AQLPA a déposé hier, je vous fais la
23 même demande de traitement.
24 Me YVES FRÉCHETTE :
25 C'est bien.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Je...
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Je peux vous dire on l'avait un peu anticipé là,
5 alors...
6 LE PRÉSIDENT :
7 Bien, je...
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 ... on lui aurait appliqué...
10 LE PRÉSIDENT :
11 Oui. Mais, je voulais juste...
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 Merci de la... de la note, mais...
14 LE PRÉSIDENT :
15 Parce que c'est...
16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 ... vous pouvez compter sur nous, on aurait
18 appliqué le même traitement.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Ça, je n'ai pas... je ne m'en fais pas là-dessus.
21 Mais, c'est juste que, quand des fois ça tombe
22 puis, moi, je ne suis plus en... on est ex officio,
23 là, ça prend une complexité pour mille piastres
24 (1 000 \$). Des fois, c'est assez incompréhensible.
25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Remarquez que je n'ai pas vu le chiffre là, mais...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bien, je veux dire, c'est des séances de travail.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... je considère que c'est dans les mêmes eaux là.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous les avez... je pense que vous les connaissez
9 mieux que moi.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui, oui. En tout cas, on est dans les mêmes eaux,
12 là.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, écoutez, donc ça met fin à la preuve des
15 intervenants et votre preuve en chef. Demain, donc
16 on rentre à onze heures (11 h 00) en audience. On
17 passe encore la journée ensemble pour votre
18 plaidoirie et les plaidoiries des autres avocats.
19 Alors... Oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui. Pour vous rassurer, je vais vous mentionner
22 qu'il n'y a pas de contre-preuve, il n'y aura pas
23 de contre-preuve.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je l'avais vu dans votre regard.

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Ah! Bon. C'est bien alors. Télépathe en plus...
3 LE PRÉSIDENT :
4 Merci beaucoup. Merci de me le...
5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 ... télépathe en plus.
7 LE PRÉSIDENT :
8 ... de me le dire, ça fait bien plaisir. Alors, je
9 vous souhaite à tous une bonne fin de journée et à
10 demain onze heures (11 h 00).
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 Merci.
13 Me PIERRE PELLETIER :
14 Est-ce qu'ils sont libérés?
15 LE PRÉSIDENT :
16 Oui, oui. Vous êtes libérés.
17 Me PIERRE PELLETIER :
18 Oui. Bon.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Vous ne passerez pas la nuit ici, c'est très
21 inconfortable.
22 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
23 _____
24
25

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et JEAN
4 LAROSE sténographes officiels dûment autorisés à
5 pratiquer avec la méthode sténotypie, certifions
6 sous notre serment d'office que les pages ci-dessus
7 sont et contiennent la transcription exacte et
8 fidèle de la preuve en cette cause, le tout
9 conformément à la Loi;

10

11 Et nous avons signé :

12

13

14

15

ROSA FANIZZI

16

Sténographe officielle

17

18

19

20

21

JEAN LAROSE

22

Sténographe officiel